

Le Président de la Commission G. Thorn devant le P.E. :

„Priorité à la lutte contre le chômage”.

La priorité absolue, pour la Communauté européenne, est de tirer parti de ses potentialités pour réduire le chômage et renverser la tendance au déclin industriel, a déclaré le président Gaston THORN à Strasbourg, le 8 février, devant le Parlement européen. Dans le cas contraire, la Communauté ne réussirait pas la principale épreuve à laquelle elle a été soumise jusqu'ici.

En raison de la gravité de la situation économique et sociale et du contexte politique, le président Gaston THORN a rompu avec la tradition du discours-programme assorti d'un bilan et a prononcé cette année devant le Parlement européen un discours centré sur le chômage.

Une stratégie anti-chômage

Le président THORN a proposé au Parlement — ainsi qu'aux autres institutions — de mobiliser tous les atouts qu'offrent la dimension européenne et les disciplines communes.

C'est à cette condition que l'on parviendra à relancer les investissements productifs, seul moyen d'enrayer le chômage et de rénober l'industrie sans rallumer l'inflation.

Cette stratégie répond à une nécessité. Deux cent septante millions d'Européens attendent une meilleure performance de la Communauté. Ils ne comprendraient pas que les querelles budgétaires continuent à accaparer l'essentiel des débats européens.

„Dans la lutte engagée contre le chômage et la désindustrialisation, c'est l'avenir de nos nations et c'est l'avenir de l'idée européenne qui se jouent” a affirmé le président THORN.

Pour le président de la Commission européenne, la Communauté est très durement touchée par la récession mondiale. Et, „la bataille contre le chômage et contre le déclin industriel sera le test historique de l'aptitude des Etats européens à utiliser pleinement et à développer la Communauté qu'ils ont édiflée”.

Le président de la Commission a indiqué aux parlementaires européens que pour contribuer davantage à relancer l'investissement, à enrayer le chômage et à redémarrer un processus cumulatif de croissance, la Communauté devrait mettre en œuvre, ou intensifier, simultanément, cinq catégories interdépendantes d'actions prioritaires.

Cinq actions prioritaires

Pour M. THORN, il faut rendre l'environnement économique et social de la Communauté tout entière plus favorable aux investissements. Pour ce faire, il faut une convergence plus grande des diverses stratégies économiques nationales. „J'observe avec satisfaction que la possibilité d'un soutien, diversifié certes selon les Etats mais plus actif, de l'activité économique s'impose progressivement comme un thème central du débat économique”.

□ Le marché intérieur de la Communauté doit être complètement unifié : condition fondamentale pour rebâtir la puissance industrielle de la Communauté. „Il faut que les opérateurs économiques soient convaincus que l'unification du marché intérieur va s'opérer rapidement. Alors on assistera à une nouvelle phase de coopération entre firmes euro-



péennes et à l'émergence de groupes européens performants”.

□ La puissance industrielle de l'Europe devra être restaurée. Elle pourra l'être si le marché unifié sert de support à une stratégie industrielle communautaire.

Cette stratégie repose pour le président THORN sur trois axes : □ le renforcement des points forts industriels et la réalisation de percées nouvelles; □ l'ajustement des secteurs de base; □ l'indépendance énergétique.

□ La Communauté doit renforcer son effort budgétaire et financier en vue de favoriser l'investissement et la création d'emplois. Le président Thorn a demandé la rénovation des instruments financiers de la Communauté et une coordination étroite entre la Communauté et les programmes de dépenses nationaux.

Ces programmes et objectifs, qui pourraient être insérés dans l'approche communautaire, devraient bénéficier d'une aide prioritaire. La Commission désire doubler en terme réels les dépenses

en matière d'innovation, de recherche et de développement au cours des 5 prochaines années.

Elle souhaite également doubler les dépenses en termes réels du Fonds régional et du Fonds social.

□ Enfin, la Communauté doit renforcer son emprise sur l'environnement international car plusieurs facteurs stratégiques pour la relance de l'investissement se situent sur le plan international. Aucun Etat membre ne peut, individuellement, y prétendre.

Suite à la p. 7

Dans ce numéro

- 2 Les recettes de la C.E.
- 3 1983 : les P.M.E.
- 4 Paul Vankerkhoven
- 6 La pêche européenne
- 8 Contrats d'étude
- 9 Dialogue Parlement - Commission
- 10 J.E.T.
- 12 Euroforum
- 20 Agenda

Options pour les nouvelles recettes de la C.E.

La Commission vient de soumettre à l'autorité budgétaire diverses options, le „livre vert“, proposant plusieurs formules de financement futur de la Communauté.

Le système actuel des ressources propres, comprenant les prélèvements agricoles et les cotisations sucre, les droits de douane et une partie de la TVA à concurrence de 1 % d'une assiette uniforme, a bien servi la Communauté depuis 12 ans.

Mais le moment est venu d'envisager son évolution ultérieure. Le livre vert est destiné à être un document de discussion contenant les réflexions de la Commission sur un certain nombre d'options qui semble mériter une étude plus approfondie. C'est à dessein qu'elle ne formule pas des propositions spécifiques. La Commission fera des propositions au printemps 1983, à la lumière de l'examen interne des problèmes soulevés et des réactions du Conseil du Parlement.

La Commission souligne que le budget communautaire ne donne qu'une image partielle de la réalité de la Communauté.

Les objectifs

Les propositions de la Commission, qui se feront ultérieurement, pour le financement futur de la Communauté auront pour objectifs :

- de doter la Communauté des ressources et de la souplesse financière nécessaires pour répondre aux besoins budgétaires croissants de ses politiques;
- de développer le financement de la Communauté de manière à stimuler le développement ultérieur des politiques actuelles et des politiques nouvelles;
- de créer le cadre financier nécessaire à l'élargissement;
- de renforcer la cohésion interne de la Communauté en contribuant à corriger les déséquilibres budgétaires,

comme le demandent diverses résolutions du Parlement européen.

Dans son discours-programme de février 1981 devant le P.E., le Président de la Commission Gaston Thorn, a souligné que la Communauté ne pouvait demeurer simplement une Communauté „à un pour cent“.

La Commission reconnaît que tous les Etats membres doivent faire face à de lourdes restrictions économiques et ne part pas de l'hypothèse qu'une augmentation du budget communautaire est une chose souhaitable en soi.

Au contraire, dans de nombreux cas, une augmentation des dépenses communautaires devrait avoir pour corollaire une réduction des dépenses au niveau national.

La Commission estime qu'il faut un système mieux diversifié, qui pourrait aussi contribuer à atténuer les problèmes budgétaires de ces dernières années.

En présentant ses idées sur une diversification du système de financement de la Communauté, la Commission part de l'hypothèse que l'actuelle gamme des ressources propres restera intacte et que toute nouvelle forme de recettes ne ferait que s'y ajouter.

Les options

Taxe sur la valeur ajoutée

La Commission considère que, la Communauté étant appelée à développer son action dans de nouveaux domaines, il serait nécessaire de dégager des recettes TVA supplémentaires en relevant le plafond de 1 % et, simultanément, de mieux diversifier le système de financement de la Communauté.

Sources de recettes liées à des indicateurs agricoles

La politique agricole représentant 65 % du budget

et compte tenu du prochain élargissement de la Communauté, il conviendrait qu'un nouveau type de ressources, tirées de l'ensemble de l'économie mais fondées sur des paramètres agricoles soit ajouté à l'actuel système de ressources propres pour le rendre plus conforme à la structure des dépenses.

Le rôle des emprunts et des prêts

Les emprunts ne sauraient se substituer aux ressources propres de la Communauté, bien qu'ils aient un rôle important à jouer dans le développement de la part que prend la Communauté au financement de projets s'inscrivant dans la ligne des politiques communautaires.

Péréquation financière ou système des transferts

En examinant l'application éventuelle d'un système de péréquation financière à la Communauté, la Commission a dû tenir compte des différences existant entre la Communauté dans sa structure actuelle et les Etats fédéraux (R.F.A. et Suisse) qui connaissent un tel système.

L'instauration d'un système de financement mieux diversifié serait conforme à certains objectifs de la péréquation financière, dans la mesure notamment où elle permettrait d'alléger la contribution des Etats membres moins prospère.

Le rôle du Parlement

Pour la Commission, tout développement du système de financement doit refléter le rôle du Parlement européen élu au suffrage direct en tant que branche de l'autorité budgétaire. Une proposition de la Commission visant à permettre aux institutions des Communautés de créer des recettes supplémentaires sans devoir obtenir préalablement la ratification des parlements nationaux est sur la table du Conseil de ministres depuis près de dix ans. La Commis-

sion maintient son point de vue selon lequel, pour que la Communauté devienne une entité politique et économique viable, il faut que les institutions jouissent d'un plus large degré d'indépendance en ce qui concerne leurs pouvoirs de lever des recettes.

Quelles que soient les nouvelles sources de recettes créées, elles devraient être de nature à assurer le développement de la Communauté pendant une période suffisante sans qu'il soit automatiquement nécessaire de recourir aux procédures de ratification nationale.

La manière dont la Commission émettra ses propositions sur le développement du système de financement communautaire a notamment été choisie de façon à lui permettre de tenir dûment compte des vues du Parlement.

La Commission souhaiterait associer le Parlement aussi étroitement que possible à la mise au point de ses idées. La Commission considère que ces idées seront, en tout état de cause, examinées dans le cadre de la procédure de concertation entre les institutions.

Libérer le dynamisme des P.M.E.

Accroître la productivité et la compétitivité de l'économie européenne en aidant les petites et moyennes entreprises, telle est l'exigence que, Karl-Heinz Narjes, membre de la Commission des Communautés européennes, a formulée à l'occasion de l'inauguration de l'année européenne des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

Pour l'emploi

Pour surmonter la crise qui sévit actuellement, M. Narjes a demandé qu'on procède à un examen critique des structures économiques existantes.

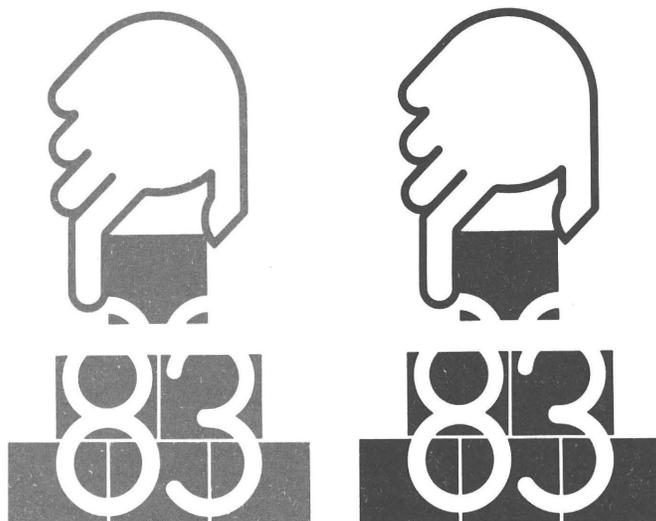
„Ce genre d'examen montrerait clairement que, dans la plupart des Etats membres ce sont l'artisanat et les P.M.E. qui ont conservé la capacité de s'adapter rapidement aux nouvelles conditions du marché et à faire preuve de souplesse dans leur rendement et leur production.

Leur capacité d'innovation est comparativement plus grande que celle de bon nombre de grandes entreprises. Ils créent davantage d'emplois, et forment un plus grand nombre de jeunes”.

Pour M. Narjes, les grandes entreprises souffrent d'une politisation croissante des décisions, ce qui réduit leur efficacité: „On a ainsi diminué leur rentabilité, notamment en les exposant à toutes les lourdeurs, inconvénients et absurdités d'une centralisation abusive excessive et de la bureaucratization”.

Plus de 90 % de toutes les entreprises dans la Communauté sont des artisans ou des P.M.E. Elles occupent plus de 60 % de la main d'œuvre.

M. Narjes a demandé qu'on libère les forces dynamiques, qu'on sorte du carcan bureaucratique, qu'on supprime les charges inutiles et qu'on rétablisse l'égalité des chances sur le marché. Les responsables économiques se trouvent confrontés à une lourde tâche, à savoir supprimer les blocages du marché et développer durable-



ment les capacités d'investissement et la compétitivité, notamment dans les P.M.E.

M. Narjes a mis en particulier l'accent sur les aspects suivants:

□ Eliminer le „risque croissant de bureaucratization qui rend les processus de décisions plus complexes et décourage l'investissement”;

□ Garantir des conditions-cadres permanentes et sûres pour les investissements: „la crainte d'un changement politique soudain freine l'investissement”;

□ Eliminer les incertitudes en ce qui concerne les profits escomptés: „On doit pouvoir à nouveau parler ouvertement et sans aucune polémique de la dotation en capital propre, des profits, des coûts et des impositions des entreprises et des artisans”;

□ Lever les incertitudes en ce qui concerne le financement des projets d'investissement, améliorer l'accès au marché des capitaux et aux sources de capital propre. „Dans ce domaine, les Etats-Unis et le Japon ont manifestement une avance considérable sur l'Europe. Les possibilités offertes aujourd'hui dans la plupart des Etats d'Europe en ce qui concerne les capitaux à risques sont si maigres que cela ne facilite certainement pas l'autonomie et l'expansion des P.M.E.”.

La contribution européenne

A propos de la contribution particulière de l'Europe, M. Narjes a mis l'accent sur

les activités de financement de la Banque Européenne d'Investissement, des autres Fonds européens et en particulier, du Nouvel Instrument de Financement, qui sont essentiellement tournés vers l'innovation. „Mais ce qui me semble déterminant, c'est notre contribution à la création d'un marché intérieur à la dimension du continent. On ne peut pas parler du renforcement de la compétitivité et redouter ou restreindre en même temps la concurrence intracommunautaire, et gaspiller ainsi la chance de disposer d'un marché étendu et d'une production en grande série avec des coûts dégressifs”.

Avec une part de 30 à 50 % des importations, „les P.M.E. — avec la situation extrêmement sensible qui est la leur en matière de coûts ont un intérêt vital au développement du marché européen et de l'ensemble de l'économie européenne”. „Nous sommes malheureusement encore bien loin d'avoir réalisé cet espace économique de liberté.

Des démons du protectionnisme national resurgissent précisément avec la crise. Au lieu d'éclaircir, le maquis des législations et dispositions administratives nationales a souvent un effet dissuasif”.

Le Conseil de Copenhague

M. Narjes a exprimé l'espoir que les décisions du Conseil européen de Copenhague concernant la revitalisation du marché intérieur

européen seront concrétisées rapidement par le Conseil de ministres — et cela encore au cours du premier semestre 1983.

L'impératif de la compétitivité dicté par l'élargissement du marché intérieur, l'interdiction des aides et subventions illégales et les instruments de lutte contre le protectionnisme national sont les éléments indispensables de la liberté du commerce et de l'artisanat en Europe, qui renforcera la situation des P.M.E.

„On se sent partout à l'étroit et bon nombre de bureaucrates ne peuvent tout simplement pas résister à la tentation d'ériger de nouvelles frontières, de traiter d'autres européens de manière discriminatoire par des procédés peu élégants et de truquer les marchés publics.

Nous n'hésiterons pas à aller jusqu'à la Cour de Justice. Bon nombre d'arrêts, qui ont été rendus en notre faveur et qui ont été exécutés, montrent qu'il y a tout lieu d'espérer voir se poursuivre l'œuvre d'unification”.

M. Narjes a considéré le maintien des contrôles et des formalités aux frontières intérieures de la Communauté 25 ans après sa création et 14 ans après la réalisation de l'Union douanière comme un „véritable scandale que l'opinion publique a du mal à comprendre. Au total ces procédés se traduisent pour le commerce par un renchérissement pouvant aller jusqu'à 5 %, et parfois même davantage, des marchandises”.

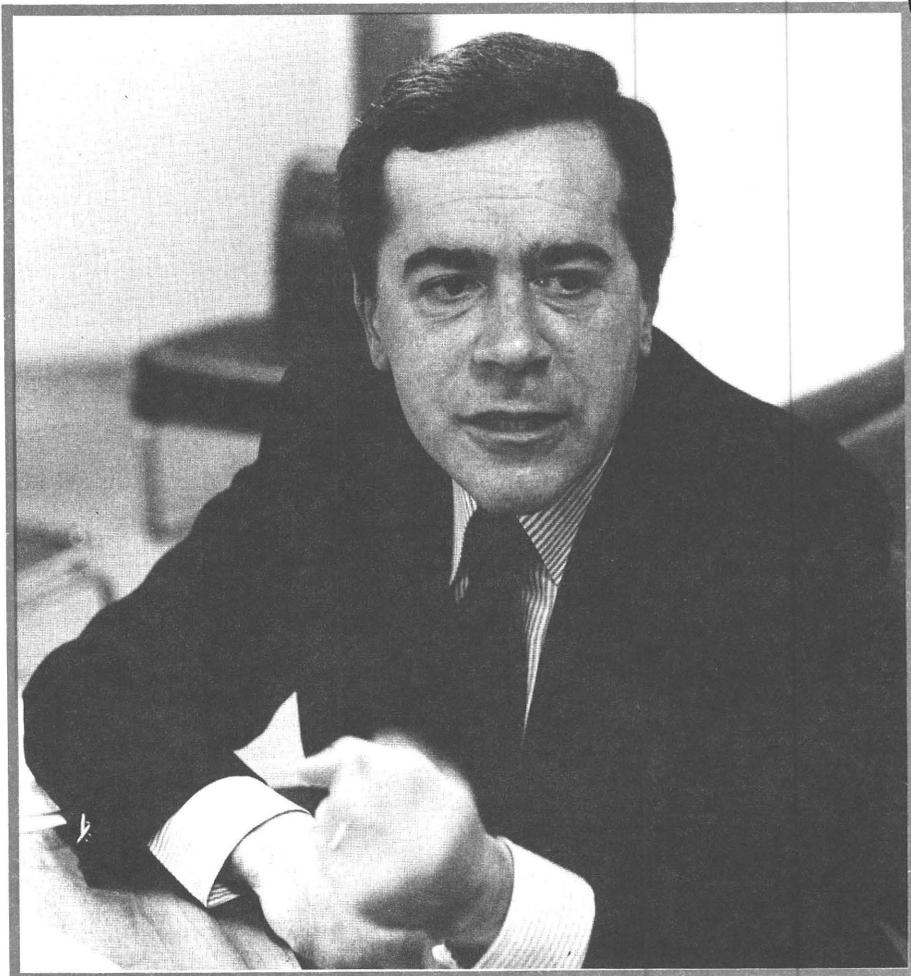
Commentant le programme d'urgence pour la réalisation accélérée du marché intérieur, M. Narjes a indiqué que „pour promouvoir l'innovation, nous devons améliorer le système des brevets et faciliter l'accès aux connaissances résultant de la recherche fondamentale et de la recherche-développement.

En matière de financement, nous préparons une proposition destinée au Conseil de ministres sur les possibilités d'un financement communautaire de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises”.

Les Belges au Parlement européen

**Paul
Vankerkhoven**

**„L'Europe a besoin
d'un renouveau
moral”**



Eur-Info : Pour un premier mandat n'êtes-vous pas préoccupé par la difficulté des problèmes européens à maîtriser à 15 mois des élections au P.E. ?

Paul Vankerkhoven : Mon entrée au P.E. est une étape nouvelle d'une démarche politique entamée voici longtemps.

Mon enfance fut marquée par la question royale, le conflit scolaire, et par des événements internationaux tels l'affaire de Suez et l'écrasement de l'insurrection hongroise. Je ressentis profondément ces événements qui manifestaient l'effritement de l'influence européenne et l'impuissance du monde libre devant le drame d'un peuple européen épris de liberté.

Très tôt j'ai milité dans des mouvements qui voulaient convaincre l'opinion européenne de la nécessité de l'union. Je me suis engagé dans l'Union Paneuropéenne, créée par le visionnaire que fut le Comte Koudenhove-Kalergi, qui dès 1922 lançait son appel à l'unité du Vieux-Continent. J'ai travaillé dans le cadre du CEDI Belge, fondé par quelques personnalités marquantes, au nombre desquelles figuraient MM. van Zeeland, Eyskens, Snoy et d'Oppuers, Jacques

**PAUL VANKERKHOVEN
(P.S.C.-P.P.E.)**

Né à Bruxelles, le 3 novembre 1941
 Licencié en Journalisme de l'U.L.B.
 Directeur de société Ancien rédacteur en chef de la revue universitaire catholique „Chantiers” Membre du Comité et du Bureau du Parti Social Chrétien de l'arrondissement-région de Bruxelles Membre du Bu-

Davignon, Robert Gillon, Ernest Solvay. J'ai participé à l'action de l'Académie Européenne de Sciences Politiques qui mena notamment une vaste campagne pour la libre circulation des hommes et des idées lors de la conférence d'Helsinki. Dans le prolongement de cet action, j'ai publié maints travaux sur des questions de politique générale intégrant la problématique européenne. Je crois donc m'être initié depuis longtemps aux affaires européennes. Il s'agit maintenant de traduire ces préoccupations dans les faits.

E.I. : Quelle est votre conception de l'idée européenne ?

PVK : L'Europe, pour moi, c'est d'abord un lieu privilégié où l'homme

reau de l'Union Européenne des Classes moyennes Membre du Conseil de Présidence de l'Union Paneuropéenne Prédident du CEDI Belge et vice-président du Mouvement d'Action pour l'Union européenne Entré au Parlement européen en novembre 1982 en remplacement de Victor Michel décédé le 7 novembre 1982 Membre de la commission développement et coopération.

fut reconnu dans sa dignité, dans ses libertés personnelles, familiales, professionnelles et civiques. C'est une civilisation dont l'âme, comme le disait Henri Brugmans, est la certitude d'une vérité qui commande et qui dure dans l'espace et dans le temps. Je suis convaincu que nous ne sauverons pas le Vieux-Continent du déclin par le seul recours à un regroupement jugé plus rationnel et plus efficient. Nous ne ranimerons pas l'Europe sans référence à son héritage spirituel qui la justifie et l'explique. Paul-Henri Spaak répétait volontiers qu'on ne crée pas un sentiment de solidarité en réglant seulement la production du sucre et en fixant le prix du blé. Il faut nous mobi-

iser pour que l'Europe ne soit pas le dernier soubresaut technocratique de puissances agonisantes.

La réalisation de l'Europe doit se traduire par un renouveau moral qui pour d'aucuns sera humaniste et qui pour d'autres, dont je suis, doit être chrétien.

Le fait de se souvenir que l'Europe est une civilisation ne doit pas nous entraîner à sous-estimer l'acquis communautaire. A maints égards, le marché commun est une réussite.

L'amélioration du niveau de vie a été favorisée par la CEE, la politique agricole a engrangé des succès et pour peu que nous parlions d'une même voix sur le plan de la politique commerciale, nous sommes en mesure de nous placer sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis et le Japon.

E.I. : Croyez-vous que la C.E. est en mesure d'aider à résoudre un problème crucial comme celui du chômage ?

PVK : Le chômage est un problème majeur. Il atteint des taux insupportables : 10 % de la population active !

Pour le résoudre nous devons moderniser notre appareil productif et accélérer l'application de technologies nouvelles.

Lors du congrès du PPE en décembre 1982, ce problème fut au centre des débats.

Nous avons préconisé l'octroi d'aides nationales et communautaires à la création d'entreprises nouvelles, l'adoption de mesures permettant de mobiliser les capitaux à risques et d'accroître l'épargne disponible. Il faut améliorer le contenu et les méthodes de la formation professionnelle, augmenter la capacité d'intervention du Fonds social européen, et s'engager dans des expériences bien étudiées de réduction du temps de travail. Il faut restaurer la rentabilité de nos entreprises et maîtriser leurs coûts.

E.I. : L'année 1983, année européenne des P.M.E., sera-t-elle une étape pour résoudre le problème de l'emploi ?

PVK : Certainement, car des entreprises à dimension humaine offrent des avantages au niveau du cadre de travail.

En outre, les P.M.E. ont des facultés d'adaptation très importantes dans le domaine des technologies nouvelles et ces entreprises procurent la majorité des emplois nouveaux. Dans ce contexte, j'estime que nous devons nous prononcer clairement au P.E. pour le courage d'entreprendre, le goût du travail et du risque, contre les

carcans bureaucratiques et étatiques qui découragent les efforts, les mérites personnels et les investissements et qui écrasent les entreprises sous des charges abusives.

Il y a là un choix à effectuer pour rendre courage aux individus et agents économiques.

E.I. : Votre prédécesseur, M. Victor Michel était attentif à l'aide au développement. Ce problème retiendra-t-il aussi votre attention ?

PVK : Je voudrais rendre hommage à M. Michel.

Nous ne tirions pas toujours les mêmes conclusions de notre engagement, Mais je suis convaincu que celui-ci était fondé sur les mêmes certitudes. C'était un homme d'un désintéressement total et d'une fidélité remarquable à ses principes.

De plus je partage le sentiment selon lequel l'une des questions primordiales pour la C.E. est la coopération au développement. Le sous-développement frappe la majeure partie de l'humanité et le fossé Nord-Sud s'aprofondit.

Pourvoir aux besoins fondamentaux du tiers-monde est un devoir moral, en vertu même des principes de civilisation que j'évoquais en commençant. C'est aussi notre intérêt, car la relance de notre économie passe par un développement accéléré de nos partenaires du tiers-monde.

L'Europe doit pratiquer une coopération spécialisée, accordant une attention prioritaire aux pays les moins avancés, et s'assignant pour objectif d'aider les populations à s'aider elles-mêmes.

E.I. : L'Europe peut-elle apporter une dimension spécifique à l'entente entre l'Est et l'Ouest ?

PVK : Depuis 20 ans je soutiens que la „coexistence pacifique” recouvre des réalités différentes pour l'Est et pour l'Ouest. Tandis qu'elle fut interprétée en Occident comme un pacte entre systèmes différents, à l'Est elle ne fut qu'une modification tactique dans la poursuite d'un objectif d'expansion immuable. Les faits m'ont donné raison puisque la „détente” s'est traduite par le maintien du colonialisme soviétique en Europe centrale et orientale, la communisation de toute la péninsule indochinoise, l'accroissement massif du potentiel militaire soviétique et la modification des équilibres à notre détriment.

De 1975 à 1979 l'URSS a étendu son emprise sur plus de 100 millions d'hommes dans 7 pays. Elle menace nos approvisionnements en matières premières et en matériaux stratégiques. Elle s'efforce d'ouvrir des brèches

entre l'Europe et les Etats-Unis, et elle encourage chez nous le pacifisme unilatéral qu'elle bannit chez elle.

Cette situation pose des problèmes majeurs à l'OTAN, mais elle concerne aussi la Communauté. Je me rejouis dans ce contexte de l'adoption par le P.E. du rapport de M. Haagerup qui incite les Etats membres à resserrer la coopération en matière de sécurité. Par ce biais le P.E. pose les premiers jalons d'une politique européenne de sécurité.

E.I. : Vous êtes membre de mouvements associés à la droite européenne. Cela ne vous gêne-t-il pas ?

PVK : Je n'ai ni le culte ni la crainte des étiquettes. J'attends qu'on me dise ce qu'elles recouvrent.

J'affirme que l'URSS élargit ses ambitions aux dimensions du monde et menace notre sécurité. Peu importe l'étiquette dont on affuble cette constatation.

Je soutiens que l'économie sociale de marché sert mieux les intérêts de tous que le dirigisme étatique et qui ne partage le plus souvent que la pénurie. J'assume très volontiers l'étiquette qu'on voudra attacher à cette affirmation.

Je crois que l'Europe est atteinte dans son instinct de conservation et succombe aux séductions d'un relativisme moral systématique. Deux exemples ? L'effondrement de la natalité et la crise des valeurs familiales.

Les taux de notre natalité sont insuffisants pour assurer le renouvellement de nos populations vouées, si l'on, n'y porte remède, à un vieillissement inéluctable et au déclin. Il faut opposer à ce péril une politique familiale favorable au redressement de notre natalité.

Autre exemple : j'ai 3 chiens et 2 chats et je ne permettrais pas que l'on touche à ces compagnons. Mais j'estime qu'une communauté qui s'alarme du sort des bébés phoques ou du gavage des oies, alors qu'elle tolère que des enfants soient intoxiqués ou disséqués dans le sein maternel, c'est une communauté dont le jugement moral est profondément perturbé.

Si s'avouer partisan du redressement de la nationalité européenne et du respect de la vie c'est adopter une position „de droite”, je n'en confirme pas moins mes convictions. Mais je pense que ces problèmes devraient transcender les étiquettes, car ils mettent en jeu les fondements et l'avenir d'une civilisation, qui n'est l'apanage de personne. Le temps n'est plus aux exclusives mais à la recherche des vérités objectives qui nous permettront d'affronter les défis d'aujourd'hui.

Les vagues de l'Europe bleue

La paquet des propositions de la Commission établissant une politique commune de la pêche (PCP) est le résultat des contacts permanents bilatéraux entre la Commission et les Etats-membres.

Ces propositions concernent tous les volets de la politique commune, notamment les TACS, les quotas, l'accès, les mesures techniques de conservation, la politique structurelle. Les problèmes les plus difficiles que les Ministres de la Pêche avaient à résoudre étaient ceux de la répartition parmi les Etats membres, des ressources halieutiques limitées et le problème de l'égalité des conditions d'accès aux eaux communautaires.

Bref historique

La Commission s'est attelée en 1966 à l'instauration d'une PCP lorsque la production des Six a commencé à stagner, que l'attitude des pays tiers est devenue de plus en plus restrictive en ce qui concerne leurs limites de 12 milles, que les niveaux d'auto-provisionnement de la Communauté ont amorcé une forte baisse pour cer-

taines espèces importantes telle le hareng (71 %) et le thon (40 %).

Des propositions à propos de quelques aspects d'une PCP présentées en juin 1968 et adoptées par le Conseil en octobre 1970, sont entrées en vigueur en février 1971.

L'élément principal de cette politique était la reconnaissance, par tous les Etats membres du principe de l'égalité des conditions d'accès aux eaux territoriales de tous les Etats membres. Cet élément est d'une importance d'autant plus grande, qu'à la veille du premier élargissement de la Communauté, les 4 pays candidats à l'adhésion (Danemark, Irlande, Norvège, Royaume-Uni) disposaient d'eaux très poissonneuses, par contre les prises totales des Six atteignaient la moitié de celles des 3 nouveaux Etats membres.

Dans cette optique, on peut présumer que derrière la décision de la Norvège de retirer sa candidature se cachait entre autre la peur de perdre la souveraineté de ses eaux.

Le Royaume-Uni pour sa part obtenait un régime déro-

gatoire permettant aux Etats membres de limiter les activités de pêche à l'intérieur d'une zone de 6 milles (12 milles dans certaines régions) aux navires pêchant traditionnellement dans ces eaux et opérant à partir de ports situés dans la zone côtière correspondante.

Le problème de l'accès se révélait donc déjà comme le point crucial de chaque négociation qui visait l'établissement d'une politique commune de la pêche. La crise de Berlin en janvier 1978 (le Royaume-Uni s'est opposé alors à ses 8 partenaires en revendiquant une exploitation préférentielle dans une zone de 50 milles autour de ses côtes) a confirmé cette constatation.

Les premières propositions détaillées relatives à une politique commune de la pêche ont été soumises par la Commission au Conseil en septembre 1976. Elles prévoyaient entre autre des mesures de conservation des ressources halieutiques (TAC et quotas), le maintien dans toute la mesure possible du niveau de l'emploi et des revenus des régions côtières, ainsi que des mesures pour l'adaptation des flottes aux possibilités de captures.

En octobre 1976, les Etats membres décidaient d'étendre les limites de leurs zones de pêches à 200 milles au large de leurs côtes bordant la mer du Nord et l'Atlantique à compter du 1er janvier 1977 (Compromis de La Haye).

Les négociations pour l'établissement d'une politique commune de la pêche se sont révélées pourtant extrêmement difficiles. Aux problèmes de l'accès s'est ajouté celui de la fixation de la TAC toujours plus limités (à cause d'une surexploitation des ressources halieutiques — celle par exemple du hareng pour lequel la pêche a été suspendue dans la mer du Nord en 1978) et de leur répartition parmi les Etats membres (quotas).

La tâche n'a pas été facile pour la Commission Thorn, qui vient d'obtenir l'accord du Conseil pour l'établissement d'une politique commune de la pêche après des négociations dures et laborieuses qui ont duré presque 14 mois. La quadrature du cercle est enfin réalisée.

En formulant ses propositions, la Commission estime que la politique d'exploitation des ressources marines



épose sur trois éléments essentiels :

- fixation du *total des captures permises* (TAC) et de la part communautaire,
- les quotas alloués à chaque Etat membre,
- la réglementation des conditions régissant l'exercice de la pêche.

Les TACS

En procédant à la fixation des TACS 1982, la Commission a tenu compte des avis scientifiques, mais aussi des intérêts des pêcheurs et des consommateurs. Les accords avec quelques pays tiers (Norvège, Suède, Canada) ont aussi influencé la fixation des TACS. Les TACS des stocks communs avec des pays tiers („joint stocks") ou ceux négociés dans le cadre des accords internationaux (par exemple en mer Baltique) ne peuvent pas être modifiés de manière unilatérale.

En ce qui concerne le total des captures pour les stocks autonomes, c'est à dire les stocks qui sont gérés seulement par la Communauté, la Commission a décidé comme règle générale de fixer les TACS à un niveau qui ne comporte aucune réduction des taux de pêche par rapport à 1981.

Les TACS fixés pour les stocks dans la mer du Nord impliquent pourtant une réduction du taux de pêche pour 1982 par rapport à 1981.

La Commission n'a pas rétabli de TAC de précaution pour l'équille. Elle n'a pas proposé de TAC pour le calmar, la poulpe et la seiche dans les zones de l'ouest de l'Ecosse, de la mer d'Irlande, de la côte sud de l'Irlande, du canal de Bristol et de la Manche, ainsi que dans le golfe de Gascogne.

Les quotas

La répartition des quotas de pêche parmi les Etats membres s'est révélée un des plus grands problèmes de la politique commune de la pêche. On peut la comparer avec la première fixation des prix agricoles au départ de la PAC (Politique agricole commune). La Commission

souhaite que la répartition faite pour 1982 constitue la base de référence pour la répartition à opérer dans les années à venir.

En formulant ses propositions sur les quotas de pêche 1982, la Commission s'est basée sur trois critères établis déjà par le Conseil dans sa déclaration du 30 mai 1980 :

- les besoins particuliers des régions dont les populations locales sont surtout dépendantes de la pêche et des industries annexes,
- la perte du potentiel de capture dans les eaux des pays tiers,
- les activités de pêches traditionnelles.

A l'exception des pertes pour les eaux des pays tiers subies à la suite de l'extension à 200 milles des zones économiques à partir du 1er janvier 1977, ces critères avaient déjà été retenus dans une résolution adoptée par le Conseil le 3 novembre 1976 (Accord de La Haye).

La Commission estime que la répartition opérée pour 1982 réalise une répartition équitable des possibilités de capture et contribue à une plus grande stabilité des activités de pêche.

L'accès

Les TACS et les quotas régissent la quantité de poisson qui peut être pêchée. La question reste de savoir où il pourrait être pêché, c'est à dire la question de l'accès, détermine le coût de l'effort de pêche.

Le principe de la non-discrimination, fondé sur le traité est interprété dans le domaine de la politique de la pêche comme permettant des conditions égales d'accès dans toutes les eaux de la Communauté. L'acte d'adhésion du Royaume-Uni prévoyait une dérogation de cette égalité des conditions d'accès pour dix ans en deça d'une bande littorale de 6 milles (12 milles dans quelques zones).

Cette dérogation qui permettait aux Etats membres de limiter les activités de pêche à l'intérieur de cette zone aux navires pêchant traditionnellement dans ces

eaux et opérant à partir de ports situés dans la zone côtière correspondante a expiré le 31 décembre 1982.

L'ancienne proposition de la Commission, du 5 mars 1981, maintenait le principe de l'égalité des conditions d'accès et proposait une deuxième dérogation décennale en-deça d'une bande côtière de 12 milles marins à partir de l'année 1982.

La Commission proposait aussi l'instauration d'un système de licences dans quelques zones au-delà de la bande des 12 milles.

La nouvelle proposition

Afin de faciliter un accord au sein du Conseil, la Commission estime nécessaire d'actualiser sa proposition de 1981. La présente proposition qui vient d'être adoptée, le 25 janvier 1983, maintient elle aussi le principe de l'égalité des conditions d'accès et le système d'une dérogation décennale après le 31 décembre 1982. Si, à la fin de cette décennie, soit en 1992, le Conseil n'en décide autrement, le système dérogatoire se poursuivra pour une dizaine d'années. Au cours de la dixième année suivant le 31 décembre 1992, la Commission soumettra au Conseil un rapport concernant la situation économique et sociale des régions littorales.

Le Conseil statuera alors sur les dispositions qui pourraient suivre le régime dérogatoire.

En ce qui concerne le régime dérogatoire applicable dans les bandes côtières en deça des douze milles, la proposition fixe un catalogue des zones où d'autres Etats membres peuvent exercer des activités de pêche (il s'agit de „droits historiques").

Au-delà de cette limite et dans les zones biologiquement sensibles („boxes"), la Commission propose une régularisation de l'effort de pêche administré par un système de licences géré au niveau communautaire. La proposition instaure ainsi une telle zone autour des îles Shetland/Orcades.

Suite de la p. 1

Dans ses rapports avec ses principaux partenaires industrialisés, la Communauté intensifiera ses efforts destinés à amener le Japon à assumer dans le système économique international des obligations en rapport avec sa puissance industrielle, et à rechercher avec les Etats-Unis, notamment dans le domaine agricole, les conditions d'une relation conforme aux intérêts des deux parties, dans le respect des principes fondamentaux de la Politique Agricole Commune.

„L'ensemble de ses actions" a dit le président THORN, „correspond à un strict minimum en dessous duquel la Communauté ne peut pas tomber sans courir le risque de perdre la bataille engagée et par conséquent de sacrifier tout ce qui a été accumulé en 25 ans d'unification européenne ainsi que la finalité politique de cet acquis. Encore faudra-t-il, pour obtenir les effets recherchés, que ces actions soient mises en œuvre rapidement et dans leur totalité".

En conclusion, le président THORN a fixé au mois de juin le dernier délai pour les décisions à prendre en ce qui concerne l'adoption d'un programme communautaire de lutte contre le chômage et le déclin industriel.

„Ce que je vous propose ne manque pas d'ambition. Sa réalisation entraînerait un véritable saut qualitatif au sein de la Communauté et justifierait tous les espoirs de franchir avec succès les étapes finales de l'intégration européenne.

Nos peuples ont besoin d'un signal clair. Le Conseil européen de juin pourra enregistrer les succès, surmonter peut-être quelques obstacles. Mais surtout, il devra donner l'impulsion politique qui assurera le développement rapide des nouvelles politiques, engagera les travaux budgétaires dans un nouveau cadre, et permettra de surmonter les timidités institutionnelles".

Contrats de recherche et d'étude

(Annoncés au 13 janvier 1983)

Bénéficiaires	Description du projet	Durée	Intervention C.E. (+ part du total)
Studiecentrum voor Kernenergie SCK-CEN (Mol)	Développement d'une méthode pratique de mesures dans l'environnement.	12 mois	1.950.000 FB (= 48 %)
U.C.L. Unité d'immunologie	Conséquences d'irradiations sur le système immunologique.	24 mois	3.029.000 FB (= 25 %)
K.U.L.	Etudes d'un système de chauffage solaire et d'eaux chaudes domestiques.	24 mois	1.818.000 FB (= 100 %)
Institut Royal Météorologique (Bruxelles)	Préparation d'un atlas du vent européen (données concernant la Belgique et le Luxembourg).	14 mois	400.000 FB (= 50 %)
Institut National des Industries Extractives (Liège)	Culture de l'algue productrice d'hydrocarbure.	18 mois	1.230.000 FB (= 25 %)
Institut Royal Météorologique (Bruxelles)	Etablissement de courbes isopyres pour le 2ème volume de l'Atlas européen du rayonnement solaire.	8 mois	450.000 FB (= 100 %)
Faculté Polytechnique de Mons	Développement des méthodes dans la prospection de gisement d'U cachés.	12 mois	2.100.000 FB (= 50 %)
V.U.B. (Bruxelles)	Installation d'un système de conversion de l'énergie du vent.	18 mois	1.200.000 FB (= 15 %)
U.L.B. Laboratoire de Génétique (Bruxelles)	Etude d'analyses biochimiques et génétiques.	36 mois	2.030.000 FB (= 16 %)



Le Comité belge de pilotage pour l'année européenne des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat a été installé fin 1982 sous la présidence de Mme A. PHLIX, membre du Parlement européen, par le Ministre des classes moyennes M. A. Demuyter, remplacé depuis par M. L. Olivier.

Scolarité des étrangers

L'instruction étant obligatoire et gratuite en Belgique, la Commission européenne s'interroge sur la base juridique en vertu de laquelle un minerval peut être réclaté à des élèves étrangers résidant régulièrement sur le territoire belge.

La Commission craint que des formalités administratives trop lourdes et trop onéreuses imposées aux familles d'élèves étrangers ne créent une ségrégation entre élèves favorisés et défavorisés sur le plan socio-culturel et ne fassent sortir du circuit éducatif des enfants de travailleurs migrants lorsque ces enfants ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Le fait qu'un élève du secondaire ne soit admis à suivre plus de deux fois la même année scolaire peut aboutir en effet à une discrimination des enfants de travailleurs migrants, à moins que des mesures adéquates d'orientation scolaire et professionnelle ne soient prises et qu'un changement de filière de formation ne soit justifié par des raisons objectives.

Par ailleurs, en ce qui concerne les enfants de travailleurs migrants ressortis-

sants des Etats membres de la Communauté, les Etats membres d'accueil

□ ne peuvent imposer des conditions d'admission et de participation à l'enseignement qui seraient discriminatoires par rapport à celles prévues pour les nationaux, □ doivent assurer par des mesures appropriées leur insertion dans le milieu scolaire et dans le système de formation.

La Commission a engagé, en ce qui concerne les ressortissants des Etats membres de la Communauté, la procédure prévue à l'article 169 du Traité CEE qui prévoit que la Commission émet un avis motivé si elle estime qu'un Etat membre a manqué à une des obligations qui lui incombent en vertu du Traité après avoir mis cet Etat en mesure de présenter ses observations.

Si l'Etat en cause ne se conforme pas à cet avis dans le délai déterminé par la Commission celle-ci, peut saisir la Cour de Justice des Communautés européennes.

(Réponse donnée par M. Richard, au nom de la Commission à la question écrite de Mme Dury, Parlementaire européen).

Financement des investissements des P.M.E.

La Commission européenne a été autorisée par décision du Conseil en date du 26 avril 1982, à emprunter au titre du Nouvel Instrument Communautaire (NIC) II jusqu'à 42 milliard de FB en principal pour accorder des prêts dans la Communauté en vue de financer des projets d'investissement favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'infrastructures contribuant au développement régional et/ou d'intérêt communautaire ainsi que des projets d'investissement productif des P.M.E.

La Commission et la Banque Européenne d'Investissement, mandataire du Conseil pour le NIC s'efforcent par tous les moyens qui sont à leur disposition d'informer les P.M.E. de la Communauté des possibilités de financement qu'offrent les instruments d'emprunts / prêts communautaires (communiqués de presse, documents et brochures d'information, contacts directs avec les opérateurs et leurs organismes représentatifs ainsi qu'avec les intermédiaires financiers).

Le montant global des demandes de prêts en provenance des P.M.E. est parti-

culièrement important. Fin octobre 1982, 30 % environ du NIC II était déjà engagé aux fins de financement de projets présentés par les P.M.E. dans le cadre de „prêts globaux” à contracter avec des intermédiaires financiers.

Aux termes du mandat reçu de la Commission, c'est la Banque Européenne d'investissement qui introduit les demandes.

Les délais dépendent largement de situations locales et de l'état de maturité de chaque projet.

(Réponse donnée par M. Ortoli, au nom de la Commission à la question écrite du parlementaire européen M. Rogalla).

Musique

Le 31ème festival européen de musique pour jeunes aura lieu les 29, 30 avril et 1er mai 1983 à Neerpelt.

Le festival veut stimuler les jeunes musiciens et leur offrir la possibilité de monter sur scène. Les jeunes apprentis virtuoses peuvent y rivaliser de talent dans une „non-compétitive compétition” sous la direction d'un jury international.

Pour tous renseignements : Secrétariat du Festival, Stationstraat 25, 3580 Neerpelt.

D'autre part l'Académie internationale d'été de Wallonie organise en juillet 1983 des sessions musicales à Libramont en collaboration avec le Crédit Communal de Belgique.

Renseignements et informations : AIEW 15 rue de l'Eglise 6930 Grupont.

Dans le cadre de la future „Année européenne de la musique” qui se déroulera en 1985, une proposition de résolution en vue de soutenir l'action en faveur de la musique auprès des jeunes européens a été déposée le 12 janvier 1983 par Madame Alphonsine Phlix au Parlement Européen.



Le JET exige une collaboration accrue

Depuis 1950, les chercheurs se sont penchés avec beaucoup d'attention sur le phénomène de la fusion thermonucléaire.

Présente d'une manière naturelle sur les étoiles dont elle fournit le rayonnement, la fusion thermonucléaire est apparue comme devant être la source d'énergie illimitée pour l'humanité. Le tout est de la recréer artificiellement dans des conditions techniques économiques les plus rentables possibles.

Mais les problèmes sont nombreux et le chemin à parcourir est encore long affirme le professeur Palumbo, directeur du programme fusion à la Direction Générale „Science, recherche et développement” de la C.E. qui a mis en exergue les difficultés rencontrées, l'établissement du programme européen commun et les perspectives communes.

Les trois faisabilités

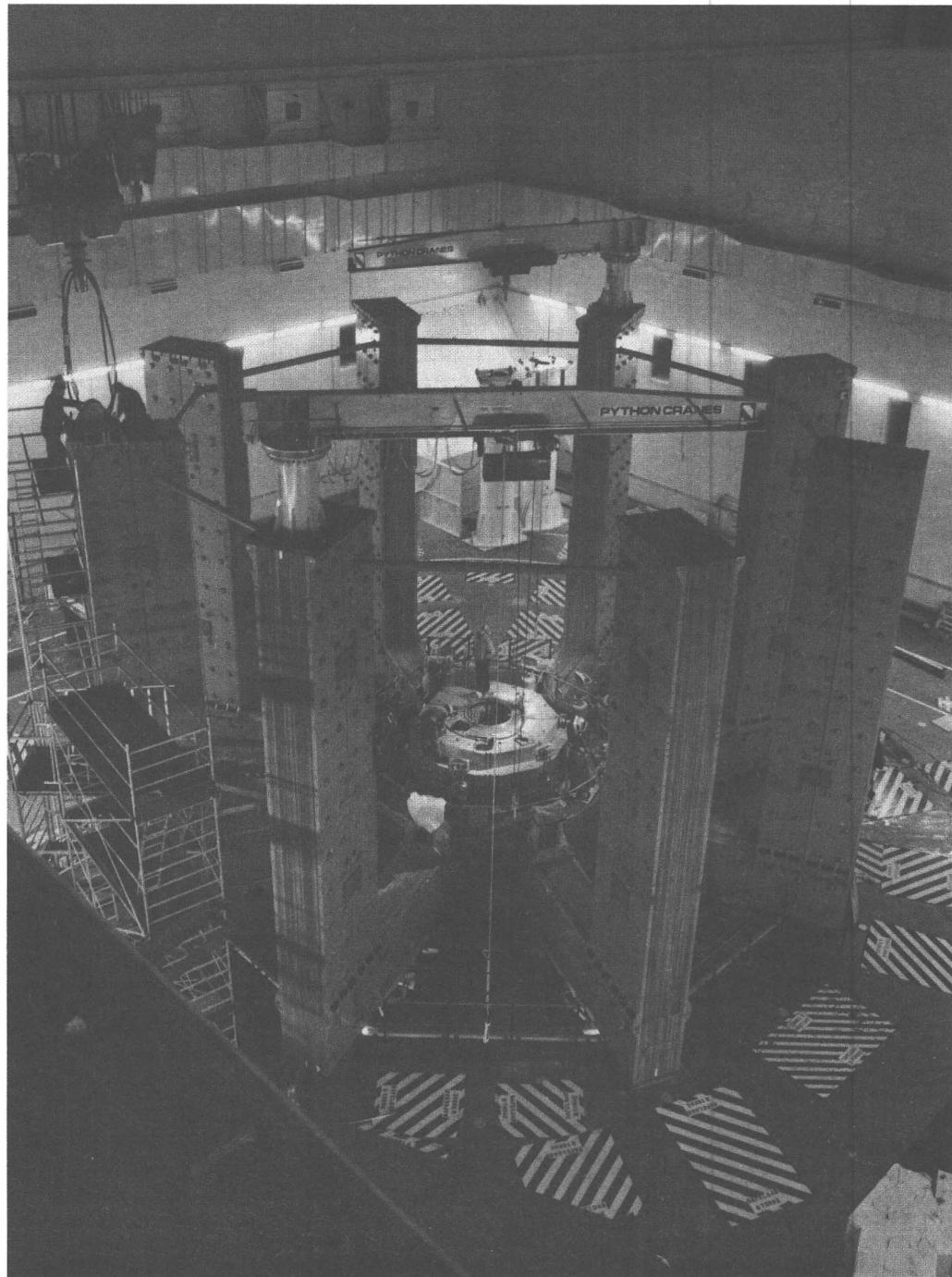
„Il est très difficile aujourd'hui de pronostiquer l'aboutissement de nos recherches, mais nous pouvons déjà affirmer que la fusion n'est pas pour demain.

En effet, nous devons affronter des problèmes physiques et technologiques extrêmement ardues, ce qui implique d'importants délais de mise au point.

La fusion reste cependant avec les surgénérateurs et l'énergie solaire, l'une des alternatives qui peut résoudre à long terme — je veux dire au-delà des cinquante années à venir soit 2030 — le problème de l'énergie et cela malgré ses difficultés particulières.

Ainsi, au centre des générateurs de fusion, nous découvrons du plasma, de la matière à cent millions de degrés. Il s'agit d'un gaz qui n'existe pas sur terre et qu'il a fallu créer et ensuite étudier.

Arriver à produire du plasma chaud et à le confiner, en assurant qu'il n'y a pas de contact avec une paroi matérielle pendant des temps suffisamment longs constitue ce que nous appelons le



Le JET (Joint European Thorus) en construction. On voit ici les parties massives du noyau de transformation.

problème de la *faisabilité scientifique* de la fusion.

Une fois résolus les problèmes de l'intérieur du plasma, il reste toutes les difficultés extérieures. Par exemple, la paroi matérielle sera soumise à un flux intense de neutrons et d'autres particules provenant du plasma.

Elle devra assurer le vide, garder des propriétés mécaniques raisonnables pendant des temps très longs.

Maintenir le fonctionnement correct de tout ce qui est en dehors du plasma représente ce que nous appelons la *faisabilité technologique* : cela revient à prouver que l'on arrive à chauffer le combustible et le brûler. Nous sommes capables à ce moment d'utiliser l'énergie produite.

L'étape ultérieure et finale consistera à démontrer la *faisabilité économique* à savoir que l'énergie produite se

montre compétitive avec les autres sources d'énergie.

Nous devons savoir que l'enjeu est très important. La fusion pourrait résoudre à long terme tout le problème de l'énergie, mais les difficultés à surmonter sont énormes.

Ces deux aspects ont incité les pays membres de la Communauté européenne à unir leurs actions dans le cadre d'un programme européen commun. A mon

sens, la fusion est le seul domaine dans lequel il existe vraiment un programme non national, et où les efforts communs des dix Etats membres se concrétisent en une seule action. Cette nécessité d'une collaboration débordant largement le seul cadre européen.

Le programme européen

Le programme qui a débuté en 1959, constitue l'une des premières actions de l'EURATOM. Il est basé sur l'établissement de contrats d'association entre l'EURATOM et les organismes nationaux qui avaient l'intention de le développer.

C'est ce que nous a précisé Monsieur Palumbo : „C'est par ailleurs avec le Commissariat à l'Energie atomique français que le premier contrat a été passé, puis, petit à petit, se sont établis d'autres contrats avec toutes les institutions actives en la matière.

Une décision en ce sens a d'ailleurs été reconnue par le Conseil des Ministres de la C.E. en 1971, et elle précise que le programme de fusion constitue un élément de collaboration à long terme couvrant la totalité des activités entreprises dans ce domaine dans les Etats membres.

Il tend à aboutir en temps voulu à la réalisation en commun de prototypes en vue de leur industrialisation et de leur commercialisation.

Je dois d'ailleurs vous affirmer que le programme fusion a eu un succès certain et deux pays non membres de la Communauté européenne, la Suède et la Suisse, ont demandé de se joindre au programme”.

En consultant la distribution géographique des laboratoires, on constate qu'il en existe sous contrat un peut partout dans la Communauté.

De plus l'organisation a été complétée par deux autres éléments :

- l'inclusion, dans le programme fusion, des activités du Centre Commun de Recherche d'Ispra (Italie);
- la création de l'entreprise commune JET (Joint European Thorus).

Quant aux dépenses totales européennes, elles ont été de l'ordre de 12,5 milliards de FB soit 70 % de celles des Etats-Unis et un peu plus que celles du Japon.

De prime abord, ce chiffre peut paraître énorme mais il est inférieur à la consommation journalière de l'Europe en pétrole.

La Commission européenne intervient à concurrence de 25 % des dépenses de fonctionnement des laboratoires associés, pour 25 % des principaux investissements de ces laboratoires et pour 80 % du projet JET.

La Commission prend en plus en charge les dépenses supplémentaire en ce qui concerne l'échange de personnel scientifique entre tous les laboratoires fusion.

La ligne TOKAMAK

Le principal effort en Europe et dans le monde se porte sur la ligne TOKAMAK qui est actuellement le type d'appareil le plus apte à confiner le plasma et qui est en fait le prototype probable des futures générateurs de fusion nucléaire.

Ils sont construits sous deux formes :

- des machines très grandes qui servent à étudier, comprendre et améliorer leurs performances en vue d'une utilisation éventuelle comme réacteur à fusion. Sont déjà construits : celui de Fontenay (France-1973), de Culham (G.B.-1976), de Frascati (Italie-1979) de Garching (Allemagne-1980) et de Julich (Allemagne-1981);
- d'autres plus petits, sont destinés à étudier des problèmes plus particuliers (chauffage du plasma par exemple).

Le programme européen a été bien conçu, répartissant les tâches entre divers laboratoires mais avec obligation de fournir les résultats aux autres laboratoires qui ne poursuivaient pas les mêmes recherches.

Mr. Palumbo poursuit : „L'Ecole Royale Militaire de Bruxelles, plus spécialisé dans les chauffages à haute fréquence, va apporter sa contribution aux expériences

du grand TOKAMAK de Julich où l'on va procéder au chauffage du plasma, en 1983, le plus important jamais réalisé en Europe”.

Pour progresser valablement, il fallait concevoir une machine plus gracieuse encore, donc plus coûteuse.

Le problème a été posé en 1972 ajoute Mr. Palumbo, „nous avons élaboré le projet détaillé à Culham. Ensuite après avoir perdu deux ans pour choisir le site de construction (finalement fixé à Culham), a commencé en 1978 la période de construction qui s'achève. Le grand Tokamak, le JET (Joint European Thorus), a reçu le statut d'entreprise commune.

Ses objectifs : arriver à des températures, des densités et des temps de confinement tels que l'on puisse l'utiliser pour faire brûler des mélanges deutérium-tritium, composants de l'hydrogène.

Le deuxième âge de la fusion : NET

Le programme européen affronte actuellement la deuxième phase de la fusion qui correspond à la résolution des problèmes technologiques. Ceux-ci consistent en la production de champs magnétiques, des conditions de sécurité, de la manipulation de kilogrammes de tritium, du développement de la télémanipulation des composants d'un réacteur et des problèmes divers de matériaux.

C'est ainsi que se constitue le groupe de travail NET qui devrait projeter la prochaine machine européenne : le NEXT EUROPEAN TOKAMAK.

Mr. Palumbo explique : „Dans la machine NET, on s'occupera des problèmes technologiques, c'est-à-dire de tout ce qui se trouve principalement à l'extérieur du plasma.

En effet, on suppose que JET aura résolu les problèmes principaux concernant le plasma proprement dit. NET devrait être un Tokamak capable de brûler un mélange de deutérium et de tritium dans des impulsions

longues de cent secondes soit dix fois plus longtemps que JET.

La construction de NET devrait débuter en 1990 et son fonctionnement en 1995.

Après NET, on devrait assister à la construction d'un réacteur de démonstration appelé DEMO, qui serait une centrale de puissance complète pour la production d'énergie électrique et de chaleur utilisable pour d'autres usages. Il devrait démontrer que toutes les technologies nécessaires à un prototype de réacteur commercial sont suffisamment fiables mais il ne serait pas en lui-même un réacteur commercial. Il pourrait être opérationnel durant la première décennie des années 2000.

„La seule façon de comprimer ces délais est à rechercher dans le développement de la collaboration internationale, conclut Mr. Palumbo.

„En Europe, nous avons donc un programme commun et pas de programmes nationaux. A l'extérieur de l'Europe, la collaboration s'est développée par des contacts avec les USA et par des accords multilatéraux avec l'Agence Internationale de l'Energie de l'OCDE et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique de Vienne”.

Il ne semble pas qu'avant 2105, il y ait un espoir de voir les réacteurs nucléaires à fusion nous apporter l'énergie dont nous aurons vraisemblablement besoin à ce moment là.

Le délai pourrait être raccourci d'une part en augmentant les crédits alloués et d'autre part en formant conjointement au niveau européen des spécialistes en la matière.

Par conséquent, la manière la plus efficace d'agir en fonction de l'avenir réside dans une collaboration encore plus importante entre les Etats membres de la Communauté européenne mais aussi avec les autres pays du monde.

Marc Vandenas

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Rencontre Gaston Thorn — George Bush à Bruxelles

M. George Bush, vice-président des Etats-Unis, a été reçu le 3 février par M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne. Après un entretien privé de 25 minutes, ils ont eu une réunion de travail d'une heure à laquelle ont participé la délégation du vice-président Bush et plusieurs membres de la Commission.

La visite, qui faisait suite à une visite en décembre de M. Georges Shultz, secrétaire d'Etat et de quatre autres membres du gouvernement américain, s'est déroulée dans une atmosphère amicale et constructive. Le président Thorn a qualifié ces visites de „signes tangibles de la volonté politique, de part et d'autre de l'Atlantique, de gérer nos affaires de façon à maintenir et à développer des relations déterminantes pour l'ensemble du monde”.

Il a noté „la volonté politique de part et d'autre de désarmer certaines des grandes tensions commerciales entre nous”, volonté illustrée par l'accord acier, la levée des sanctions pour le gazoduc, les travaux visant à une approche commune pour les échanges Est-Ouest et le résultat de la réunion ministérielle du GATT.

Mais le président Thorn a également exprimé la „surprise considérable de la Commission au sujet de l'action des Etats-Unis visant à s'emparer pendant 12 à 14 mois de l'ensemble du marché égyptien de la farine à des prix subventionnés nettement inférieurs à ceux du marché mondial”. „Cette mesure ne paraît guère compatible avec l'esprit dans lequel les entretiens officiels sur l'agriculture ont été engagés en décembre”. M. Thorn a ajouté : Nous sommes forcés de porter ce cas devant le GATT comme incompatible avec les règles du GATT et de nous réserver le droit de prendre des contre-mesures si toute autre action de cette nature était entreprise”.

Il a souligné que „la Communauté a respecté et respectera les règles du



GATT relatives aux subventions agricoles” et que „les principes de la politique agricole commune ne sont pas négociables”. „Nous admettons que nous devons chacun procéder à des ajustements de nos politiques, mais on ne peut rendre nos exportations responsables des difficultés de vos agriculteurs”, a-t-il déclaré.

En évoquant la situation économique actuelle caractérisée par une faible croissance et un chômage élevé, le président Thorn a déclaré que „la situation est grave” et qu’il était important de restaurer la confiance dans la capacité de l'Occident de maîtriser une situation changeante et confuse. „Nous avons une responsabilité commune, surtout à l'approche de Williamsburg, qui est de suivre trois lignes d'action essentielles :

- davantage de croissance et concertation plus étroite de nos politiques économiques;
- restauration de la stabilité monétaire et garantie d'un suivi concret des conclusions en la matière du Sommet de Versailles;
- garantie d'une croissance dans les pays en voie de développement et croissance régulière des échanges mondiaux par le renforcement des institutions financières internationales et la solidité du système bancaire.

Au sujet des relations Est-Ouest, le Président Thorn a souligné l'importance de la coopération de la Communauté aux travaux qui se déroulent à l'OCDE sur le commerce, les finances, l'énergie, l'agriculture et le transfert de technologie.

Le nouveau président du Conseil des Ministres devant le Parlement

„Il faut que l'Europe crée un million d'emplois nouveaux par an au cours des prochaines années si l'on veut maintenir le taux actuel de l'emploi”, selon M. Hans-Dietrich Genscher, ministre de la République fédérale allemande, qui parlait devant le Parlement européen en janvier.

Ce discours marquait le début de la présidence allemande du Conseil des Ministres et pour M. Genscher la troisième fois qu'il sera président.

Dans son discours il a souligné que le chômage était le plus grand défi auquel devait faire face la Communauté : „Il y a aujourd'hui plus de onze millions de chômeurs dans la Communauté, c'est à dire près de 10 % de la population active et 40 % d'entre eux sont des jeunes de moins de 25 ans”.

En décrivant les objectifs du Conseil, c'est à dire donner une formation à tous les jeunes de moins de vingt ans, il a déclaré aux députés que la contribution communautaire à la résolution de ce problème résidait dans le Fonds social européen”. Avec des crédits d'engagement d'un montant

de plus de le FSE permet désormais à la Communauté de suivre une politique de l'emploi constructive" a-t-il déclaré.

Il a ensuite prôné le rôle joué par les petites et moyennes entreprises dans la création de l'emploi et la formation des jeunes et a mis en garde les députés contre le protectionisme national qui était la dernière des façons de lutter contre la crise dans leurs pays respectifs.

Enfin, abordant le marché intérieur, M. Genscher a souligné que la Communauté devait développer son propre marché intérieur. Et il citait l'exemple de chargements transportés entre les Pays-bas et Naples, à l'heure actuelle un transit de 36 heures, dont dix sont consacrées aux formalités douanières.

Aides d'urgence en 1982

La Communauté européenne a dépensé en 1982, environ 4 milliards de FB, pour venir en aide, à travers le monde aux réfugiés, sinistrés et victimes de calamités naturelles ou des événements politiques. Ces fonds, groupés sous le titre d'„aides d'urgence" ont été, dans la plupart des cas, mis à la disposition d'organisations non-gouvernementales ou d'organismes internationaux de secours, pour leur permettre d'acheter des vivres, des médicaments, des tentes, des couvertures, etc.

Environ 3,4 milliards de FB ont été distribués des pays non-membres de la convention de Lomé, plus particulièrement (95 % de cette somme) pour venir en aide aux populations de Pologne, du Liban, du Pakistan, de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique centrale et de l'Angola.

Les pays ACP ont reçu quelque 860 millions de FB. Sur cette somme 545 millions de FB ont été utilisés pour l'aide aux réfugiés en Somalie, au Soudan, en Zambie, au Zaïre, au Rwanda, en Ethiopie et au Tchad. Le reliquat a contribué à soulager les misères des victimes des calamités naturelles hélas fréquentes dans le Tiers Monde.

Aide d'urgence pour les Comores

A la suite du cyclone qui a ravagé récemment les Comores faisant quel-

que 20.000 sans-abris, la Commission européenne a décidé d'accorder à ce pays une aide d'urgence de 6,8 millions de FB.

Aide aux expulsés du Nigéria

La Commission européenne a réagi rapidement aux nouvelles alarmantes parvenue à Bruxelles au sujet du sort des centaines de milliers, voire des millions d'étrangers expulsés du Nigéria dans des conditions qui posent de graves problèmes humanitaires. Dès le 28 janvier, elle a décidé de leur accorder une première aide d'urgence d'un montant de 22,6 millions de FB, dont 6 millions de FB étaient mis immédiatement à la disposition de la Croix-Rouge allemande. A cette époque on savait qu'au moins 50.000 Ghanéens se trouvaient bloqués aux frontières.

Quelques jours plus tard, devant l'ampleur de la tragédie, la Commission a décidé d'accorder une seconde aide d'urgence d'un montant dix fois supérieur : 226 millions de FB. Cette aide servira à soulager la détresse des réfugiés qui se trouvent au Ghana, au Bénin et au Togo.

Après la dévaluation de la monnaie grecque

A la suite d'une requête du gouvernement d'Athènes, la Commission européenne a autorisé la Grèce, le 13 janvier, à limiter provisoirement les importations de 11 produits en provenance des autres pays de la Communauté et à instituer un système de surveillance pour les mêmes produits en provenance des autres pays.

Il s'agit des chaussures (340.000 paires de la Communauté et 275.000 de Taiwan), du mobilier (3.200 tonnes) des tôles (30.000 tonnes) des „col-lants" pour dame (1,6 million de paires), des pullovers (200.000 articles), des complets pour homme (5.500), des baignoires en fer (1.200 tonnes); du matériel sanitaire en porcelaine (2.000 tonnes), des cigarettes (750 tonnes), du lait malté (2.000 tonnes), des spiritueux (8.000 tonnes).

Ces restrictions sont entrées en vigueur le 13 janvier. Elles prendront fin le 31 décembre prochain.

Par ailleurs, le 31 janvier la drachme „verte" a été dévaluée de 7 % dans tous les secteurs agricoles, à l'exception de l'huile d'olive pour laquelle un nouveau tarif doit être institué le 1er novembre prochain.

Aide d'urgence pour l'Equateur

La Commission européenne a débloqué un montant de 4,5 millions de FB pour venir en aide aux quelque 50.000 à 60.000 sinistrés victimes des récentes inondations dans de nombreuses provinces de l'Equateur. D'importantes destructions ont été causées aux récoltes, aux communications et aux moyens de transports.

L'aide européenne sera gérée par une organisation non-gouvernementale allemande, la *Deutsche Welthungerhilfe*, qui se propose essentiellement de procurer aux sinistrés des vivres d'origine locale, des médicaments, des tentes, des couvertures et autres objets de première nécessité.

Politique agricole commune : le commissaire fait le point devant les agriculteurs irlandais

L'augmentation de la production laitière a mis la Communauté devant un choix, a déclaré M. Poul Dalsager, Commissaire à l'Agriculture, à l'occasion de la conférence de l'Irish Farmers Association (association des agriculteurs irlandais) en janvier. „Nous pouvons soit faire opérer les forces du marché soit nous embarquer dans une politique qui conduit à la bureaucratie et à la réduction des libertés des agriculteurs. Pour ma part, le choix est clair, et je choisirais la première option", a-t-il ajouté.

M. Dalsager a expliqué que c'était la raison pour laquelle la Commission avait proposé une réduction du prix d'intervention.

Abordant le domaine des revenus agricoles, il a indiqué qu'ils avaient augmentés en moyenne en 1982 de 8,6 pour cent en termes réels et que

LA VIE DE LA
COMMUNAUTÉ

c'était là „un excellent résultat". Cette augmentation des revenus agricoles communautaires est la plus importante depuis 1973 et se produit après trois ans de déclin, a-t-il déclaré en ajoutant que c'était un „bien meilleur" résultat que celui de la plupart des autres secteurs économiques pour la même année.

Quant à l'inflation, on prévoit qu'elle diminue en 1983 pour atteindre un taux de 9 pour cent au moins (ce taux était de 10 pour cent en 1982). Vu l'état du marché, on pourrait plaider pour un blocage des prix de plusieurs produits pour la saison prochaine, a souligné M. Doulsager, mais „la Commission veut assurer le maintien des revenus agricoles dans l'année qui vient". C'est la raison pour laquelle, a-t-il ajouté, la Commission a proposé une augmentation de 5,5 pour cent sur la majorité des produits pour 1984/85, accompagnée d'une réduction des prix d'intervention des produits ayant dépassé le seuil de garantie, comme le lait, les céréales et le colza.

Une raison de la progression des revenus agricoles ces dernières années, a expliqué M. Doulsager, est la diminution du nombre des personnes employées dans l'agriculture des dix Etats membres : de 20 millions en 1958 à

8 millions aujourd'hui, ce qui veut dire qu'une personne par minute a quitté ce secteur au cours des 24 dernières années. „Nous ne pouvons pas arrêter cette évolution liée à l'amélioration des structures", a-t-il ajouté, „mais en période de crise économique, nous ne devons pas l'accélérer".

Enfin, M. Doulsager s'est penché sur le futur de la Politique agricole commune et les facteurs influençant son évolution. Au cours des dix prochaines années, a-t-il déclaré, la demande globale de produits alimentaires augmentera moins rapidement que dans le passé en raison de l'accroissement plus lent de la population et du taux de la consommation privée par habitant. Si l'explosion de la population continue à l'extérieur de la Communauté, les capacités de paiement pour les achats de produits alimentaires dépendront de la croissance économique, et M. Doulsager a ajouté que „nous pouvons nous attendre à une concurrence sans relâche de la part des autres exportateurs de produits agricoles".

Le Groenland gardera des liens avec la Communauté

Il y a un peu plus d'un an, en février 1982, les habitants du Groenland se prononçaient par référendum, à une majorité de 52 %, pour le retrait de leur immense et glacial pays de la Commu-

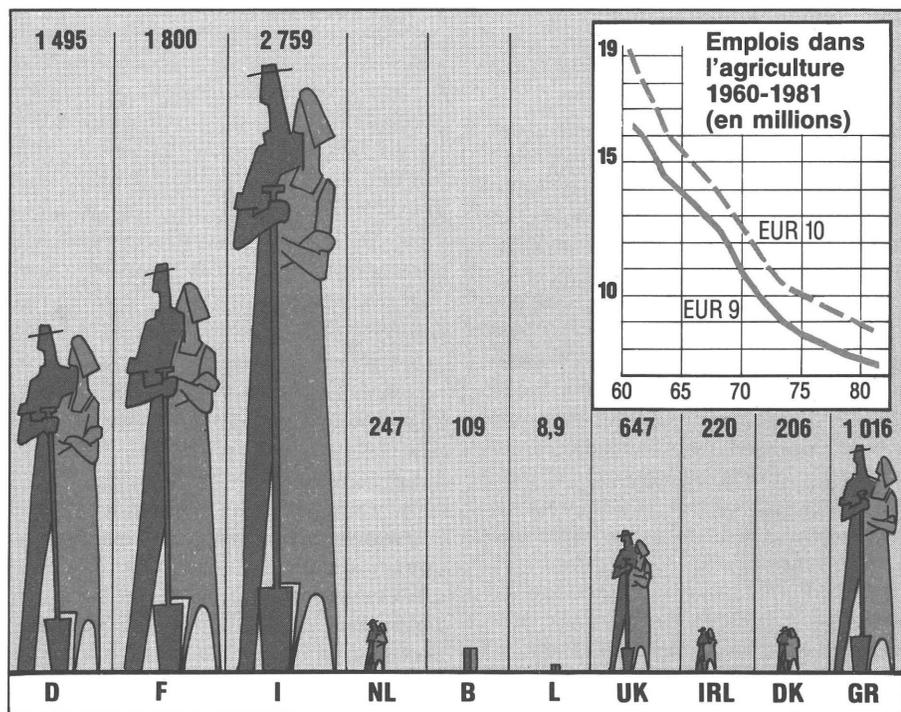
„Il faut faire en sorte que le travail et la qualité redeviennent payants. Il n'y a pas d'autre solution, tant il est vrai que, comme le disait Mirabeau, il y a seulement trois façons de vivre : en mendiant, en volant ou en travaillant."

Karl Heinz Narjes, membre de la Commission, Londres, janvier 1983.



„Grâce à la Communauté, les économies de la France et de l'Allemagne sont étroitement liées, les biens circulent librement et les hommes franchissent les frontières aisément pour vivre et pour travailler. Une telle expérience a valeur d'exemple pour l'Irlande du Nord, où, depuis 1970, plus de 2.000 personnes ont été tuées et 25.000 autres blessées, victimes d'une violence née elle-même de disputes semblables à celles que les fondateurs de la Communauté voulaient éliminer entre les pays membres : conflits territoriaux, souvenirs des vieilles haines et — disons sans ambage — manifestations d'un nationalisme périmé. La poursuite de ces violences et de ces conflits constitue un problème non seulement pour les deux pays directement concernés mais aussi pour la Communauté elle-même : c'est une tâche dont elle subit inévitablement les conséquences."

Christopher Tugendhat, vice-président de la Commission, Belfast, janvier 1983.



nauté européenne. En conséquence le Danemark, qui exerçait sa souveraineté sur le Groenland au moment de son adhésion à la Communauté, proposait d'accorder à son ancienne colonie le statut de territoire d'outre-mer (comme, par exemple, Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, etc.).

M. Richard Burke, membre de la Commission européenne chargé d'examiner le problème, vient de se prononcer et la Commission dans son ensemble a adopté son rapport. Elle se déclare favorable à un changement de statut qui maintiendrait des liens institutionnels entre la Communauté et le Groenland. Cela tient en cinq propositions principales que les ministres des Dix vont examiner à leur tour :

□ les produits industriels groenlandais bénéficieraient, sous réserve des clauses normales de sauvegarde, du libre accès au marché communautaire;

□ en ce qui concerne les produits agricoles, le principe retenu serait celui d'échanges préférentiels entre la Communauté et le Groenland;

□ en ce qui concerne la circulation des personnes et des biens, la Commission propose une approche libérale;

□ en matière de pêche, diverses mesures permettraient au Groenland de développer sa flotte ainsi que ses échanges avec la Communauté. En contre-partie, cette dernière conserverait ses intérêts dans les eaux groenlandaises. La pêche du saumon ferait l'objet de mesures particulières;

□ le Groenland bénéficierait d'une aide financière au développement. A cet effet, il conviendrait d'augmenter la dotation des territoires d'outre-mer dans une proportion qui reste à déterminer.

En conclusion, le statut du Groenland serait bien celui d'un territoire d'outre-mer avec toutefois des dispositions tenant compte de sa situation particulière.

L'énergie du futur

Selon un récent rapport publié par „Dossier européen” 10 pour cent de nos

besoins énergétiques pourraient être couverts en l'an 2000 par la gaséification et la liquéfaction du gaz et l'exploitation de ressources d'énergie alternatives renouvelables comme le solaire, la biomasse ou l'énergie géothermique. Parallèlement, des plans d'économie d'énergie pourraient signifier une réduction de 12 à 14 pour cent supplémentaire de notre consommation pour cette même date.

Le numéro 1/83 de „Dossier européen”, intitulé „Programmes communautaires de démonstration en matière d'économie d'énergie et de sources d'énergie alternatives” décrit cartes à l'appui l'effort que fait l'Europe pour maîtriser les énergies du futur. 43 milliards de FB ont été consacrés à ces programmes de démonstration.

Cette publication peut être obtenue gratuitement auprès des bureaux d'information de la Communauté.

Béjart et ses élèves

Le nom que Maurice Béjart, ce brillant chorégraphe, a choisi pour son école de danse n'est pas sans signification. Il aurait pu lui donner son propre nom ou même celui de sa célèbre troupe „Ballet du XXème siècle”, mais il l'a appelé „Mudra”, c'est-à-dire „geste” en sanscrit.

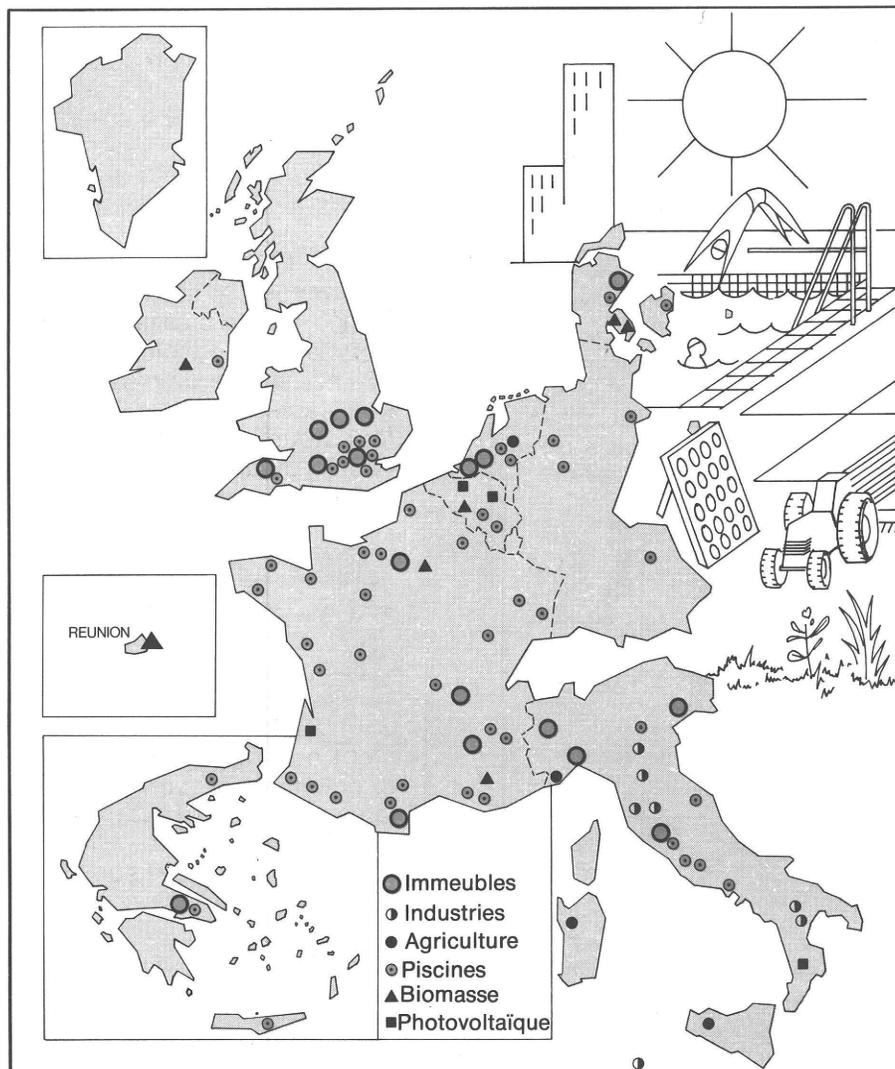
Ce choix correspond à son approche interdisciplinaire de la danse et du théâtre. Pour sa chorégraphie, Béjart s'inspire non seulement des traditions du ballet russe classique ou de la danse moderne dont Martha Graham fut la pionnière, mais aussi des danses ethniques et rituelles du monde entier, des philosophies orientales, de la musique, du théâtre, de l'art et de la littérature de nombreuses cultures, des arts martiaux et même du cirque.

Un tel éventail nécessite évidemment plus que des danseurs bien entraînés. Ils doivent aussi être acteurs ou chanteurs et avoir une maîtrise de l'expression corporelle totale.

„Mudra” a donc été ouverte en 1970 à Bruxelles, la ville du „Ballet du XXème siècle” et cette école offre trois années de formation à des jeunes danseurs du monde entier.

Cet internationalisme est important, comme l'indique la brochure de „Mudra” : „Avant tout, Mudra est l'endroit où toutes les races et les cultures se rassemblent unies par la danse qui transcende les frontières de langues et de civilisation. Le comité artistique de

Projets de démonstration solaires recevant l'aide de la C.E.



Source : Direction Générale de l'Energie, Commission européenne

l'école, un éventail impressionnant de notables du monde artistique, et le personnel enseignant représentent un grand nombre de nationalités. Comme d'ailleurs les élèves qui viennent cette année d'Afrique, d'Amérique du Nord et du Sud, de la Communauté (Belgique, France, Italie, République fédérale d'Allemagne en particulier), de Finlande, d'Espagne, de Suède et de Suisse.

Les cours de l'école sont gratuits, permettant ainsi à tous, s'ils ont du talent, d'étudier, grâce aux subventions de l'Etat belge et de la Communauté. La contribution communautaire, qui rentre dans le cadre de son programme culturel, représente environ 10 % du budget de l'école.

C'est dans un ancien hangar pour tramways, qu'ils partagent avec les décors de l'Opéra national et les danseurs du Ballet du XXème siècle quand ils sont à Bruxelles, que les élèves de „Mudra” apprennent le mélange de danse classique et moderne de Béjart, les claquettes et le flamenco, le théâtre, l'improvisation et la créativité, le rythme et la technique musicale, le chant et la production vocale, la danse hindoue, les arts martiaux et le Zen.

Treize ans après sa création, l'école a inévitablement changée, mais la formule de base reste la même. Si Béjart est toujours le directeur de l'école et crée toujours des chorégraphies spécialement pour les élèves, la gestion quotidienne est entre les mains de Micha Van Hoecke, un ancien danseur du „Ballet du XXème siècle”. Certains cours, comme les arts martiaux ou le Zen ont été abandonnés par manque d'intérêt et la durée des cours ramenée à deux ans, à la suite de restrictions financières (l'Etat belge a du réduire sa subvention en raison de ses importants problèmes financiers). L'école recherche d'autres sources de financement, y compris dans le secteur privé, et chacun espère que la troisième année d'étude sera bientôt réouverte.

La gratuité des cours est un principe sacro-saint. En effet, comme nous a déclaré Barbara Hassel-Szternfeld, la directrice administrative de l'école, „les écoles payantes doivent accepter le plus grand nombre d'élèves pour vivre. Ici, nous ne prenons que les meilleurs”.

La compétition à l'entrée de „Mudra” est serrée : jusqu'à 300 candidats pleins d'espoir, âgés de 15 à 19 ans auditionnent chaque année alors qu'une quarantaine sont acceptés à l'essai pour trois mois. 10 % d'entre eux ne supporteront pas le rythme (ou le climat) et 20 % supplémentaires seront renvoyés.

Pour ceux qui restent, l'emploi du temps est austère : cinq jours et demi par semaine de 9 h à 7 heures d'un effort

physique et mental sans relâche. La résistance et la consécration de ces jeunes gens sont impressionnantes. Même si leurs professeurs dispensent plus de critiques que de louanges et, à l'occasion perdent leur sang-froid à la manière des gens du théâtre, ils sont, eux aussi, impressionnés.

„Ils trouvent ma technique difficile au début”, déclare Georgina Holmes, un professeur externe de danse moderne, „mais ils sont avides d'apprendre et le niveau est très bon”.

„Ils ont un besoin irrésistible de créer et ils réagissent bien”, souligne un autre professeur externe de danse moderne, qui s'occupe aussi des ateliers.

Parmi les quelques 400 élèves qui sont sortis de „Mudra” depuis 1970, une quarantaine ont rejoint le „Ballet du XXIème siècle”, un grand nombre sont rentrés dans d'autres troupes et certains sont chorégraphes, acteurs ou décorateurs.

Il est clair qu'être près du „Ballet du XXIème siècle” qui met en pratique les techniques qu'ils apprennent est un avantage pour les élèves. „La Compagnie fait une grande différence”, déclare Blaise Mills, une jeune fille de 17 ans en grande forme et au visage expressif. „On peut tant apprendre en regardant les premiers danseurs pendant leurs cours ou leurs répétitions”. Son rêve est d'entrer dans la compagnie de Béjart, tout en sachant qu'elle en est encore

loin. C'est la façon dont Béjart mêle les styles et toutes les nationalités qui l'attirent. „C'est différent, c'est ce que je voulais”.

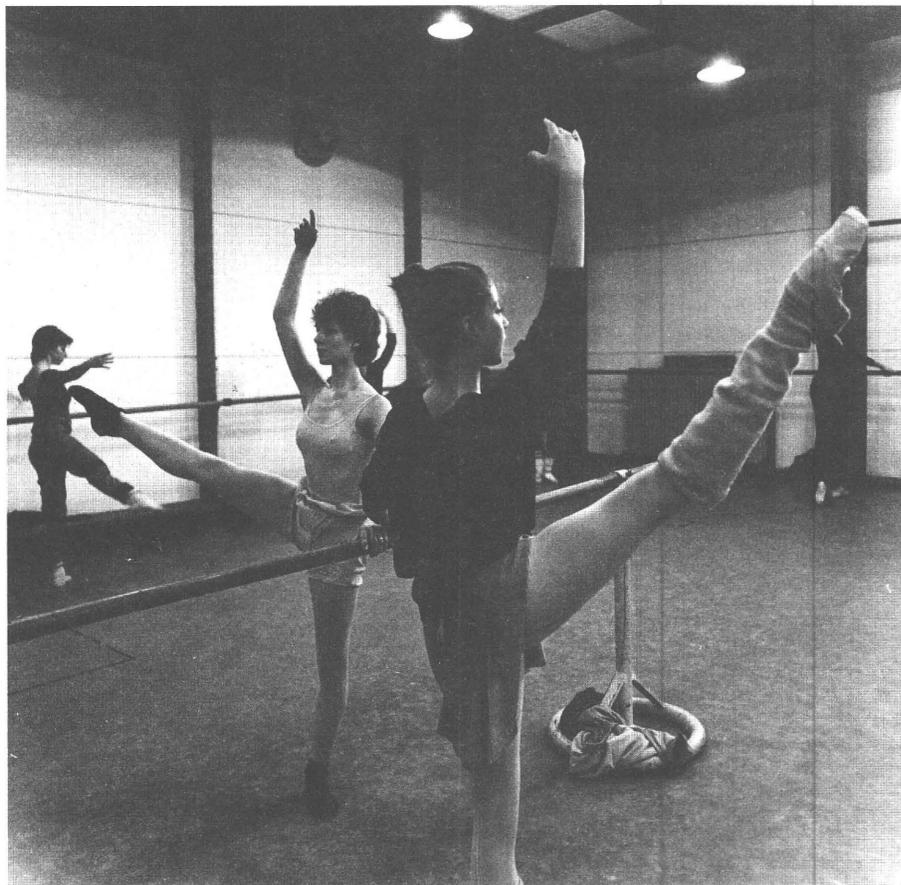
La vie en rose, la vie en noir

Les Européens demeurent généralement pessimistes quant à leurs perspectives d'avenir mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils le sont un peu moins qu'avant. Telle est l'une des remarques essentielles que l'on peut faire à la lecture du dernier sondage d'opinion „Eurobaromètre”, que vient de publier la Commission.

En effet, fin 1982, il s'avérait que 38 % des personnes interrogées s'attendaient à une année 83 pire que la précédente, contre 25 % seulement qui persistaient à croire qu'elle serait meilleure. Cependant le camp des premiers avait gagné 5 points depuis 1980.

Sur le front social, 49 % des répondants s'attendaient à une recrudescence des grèves contre 13 % seulement qui pensaient le contraire. Sur la scène internationale de 44 % pensaient que 1983 serait une année agitée.

Deux pays présentent une évolution diamétralement opposée : la Grande-Bretagne et la France. Outre-Manche, 43 % des gens s'attendaient à une amé-



lioration en 1983 contre 30 % seulement un an plus tôt. En France, les optimistes ne formaient plus que 18 % de la population contre 42 % de pessimistes.

Le pessimisme des Européens tient en grande partie, bien entendu, à leur situation personnelle : 38 % des personnes interrogées considéraient que leur situation financière a empiré en 1982 contre seulement 15 % qui étaient de l'avis inverse. 62 % estimaient que la situation économique de leur pays s'est détériorée.

Cependant, nous ne nous sentons pas si malheureux qu'on pourrait le croire. En moyenne, 18 % des Européens sont „très satisfaits” de leur sort et 59 % „assez satisfaits”. Les Néerlandais versent presque dans l'euphorie qui, à 44 %, se déclarent „très satisfaits”. Inversement les Grecs et les Italiens se considèrent „pas très satisfaits” respectivement à 48 et 36 %. Les résultats obtenus ont été similaires en ce qui concerne la vie en général.

Près de 70 % des gens ont le sentiment que le sort de leur pays dépend de décisions qui sont prises ailleurs et plus de moitié estiment que cette dépendance ne fera que croître.

La cause de l'unification de l'Europe occidentale continue d'obtenir une large adhésion (70 % pour, 18 % contre). Les „pour” arrivent en tête dans tous les pays de la Communauté, y compris le Royaume-Uni (61 % contre 21 %) et le Danemark (40 % contre 37 %). Le soutien à la cause de l'unification a diminué depuis 1973 en Allemagne mais il a augmenté en France.

Dans sept pays, la plupart des gens souhaiteraient la mise en œuvre d'initiatives européennes pour lutter contre le chômage. Les exceptions sont l'Irlande, le Royaume-Uni et le Luxembourg, où l'on préféreraient des mesures purement nationales.

En dépit de ce sentiment général, 33 % seulement des Européens seraient disposés à faire des sacrifices — par exemple sous forme d'impôts supplémentaires — pour venir en aide aux voisins...

Accusé : le Conseil

Au cours de la session du Parlement européen en janvier à Strasbourg, M. Piet Dankert, président du Parlement a annoncé aux députés qu'il avait entamé une procédure contre le Conseil pour n'avoir pas mis en œuvre une politique commune des transports.

Il a pris cette décision, a-t-il déclaré, sur le conseil des commissions juridique et du transport, qui considéraient que

les explications des ministres n'étaient pas satisfaisantes et recommandaient une action auprès de la Cour de justice de Luxembourg.

Le Parlement avait en fait décidé cette action en septembre dernier, mais selon la juridiction communautaire, le Conseil avait deux mois pour expliquer les raisons qui l'avaient conduit à ne pas avoir acté sur la vingtaine de propositions faites dans ce domaine.

Tristes records

Les Etats Unis et la Communauté sont arrivés à égalité mais ni l'un ni l'autre ne s'en réjouit. En effet, fin 82 le nombre des chômeurs atteignait les 12 millions de part et d'autre de l'Atlantique. Ce chiffre ne représente pas moins de 10,5 % de la population active de la Communauté et 10,8 % de celle des Etats Unis, selon le bulletin d'Eurostat publié en janvier.

En Europe, ce sont les Pays-Bas qui ont vu leurs chiffres augmenter le plus rapidement (+ 36 %) alors que l'augmentation était la plus lente au Danemark (+ 2,6 %).

Plus de 8 millions d'écus d'aide communautaire pour transformer et vendre le poisson

Un total de 373,5 milliards de FB destinés à financer des projets d'amélioration de la transformation et de la commercialisation du poisson dans la Communauté ont été approuvés au titre de la deuxième tranche 1982 de la section „orientation” du FEOGA.

Six Etats membres, le Danemark, la République fédérale allemande, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande, avec un total de 42 projets, bénéficieront de ces actions.

En plus des 34 projets qui recevront une aide d'un montant de 158,3 millions de FB) dans le cadre des „crédits généraux”, huit autres projets en faveur des régions désavantagées de la Communauté (six dans les régions méditerranéennes françaises et italiennes et deux dans l'ouest de l'Irlande) bénéficieront de plus de 208 millions de FB.

La coopération CEE-Bengladesh

La Commission mixte CEE-Bengladesh s'est réunie fin janvier à Dhaka pour passer en revue la coopération entre les deux parties, notamment dans les domaines du développement économique, de l'alimentation, de l'assistance technique et de la promotion commerciale.

Au nom de la Communauté européenne, M. Edoardo Volpi, de la direction générale des relations extérieures, a confirmé la volonté de l'Europe de satisfaire, dans toute la mesure du possible, les besoins du Bangladesh dans le domaine de l'aide alimentaire.

La Commission, dont les travaux étaient présidés par M. Ehasnul Kabir, également président de la délégation du Bangladesh, a étudié un par un les projets en cours et a en a indentifié d'autres, pour lesquels l'aide européenne est envisageable. Un nouveau programme de coopération plus poussée en matière de promotion commerciale a été formulé. Les voies et moyens d'une collaboration nouvelle dans le domaine industriel ont également été discutées.

Rappelons que la Communauté européenne a ouvert un bureau à Dhaka l'année dernière.

La coopération Communauté-Canada

M. Allan MacEachen, ministre des affaires étrangères du quatrième des „Quatre grands” du commerce mondial, à savoir le Canada, est venu à Bruxelles le 27 janvier dernier pour prendre part aux travaux du comité mixte de coopération Canada-CEE et pour s'entretenir avec M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission, des questions d'échanges bilatéraux.

Le Canada a été, en 1976, le premier grand pays industrialisé à conclure avec la Communauté un accord-cadre de coopération, dont l'application s'est traduite par la création d'un certain nombre de sous-comités couvrant plusieurs secteurs industriels ainsi que les questions scientifiques et les problèmes d'environnement. A la suite de la visite de M. MacEachen, deux nouveaux domaines ont été ajoutés à la liste : les transports et les sources d'énergie de substitution. Le ministre canadien a

qualifié l'accord CEE-Canada „de forum inestimable permettant d'explorer et de développer la coopération dans les domaines industriels et autres, et de rechercher en même temps des solutions communes à des problèmes communs”.

En ce qui concerne les relations bilatérales Communauté-Canada, la visite de M. MacEachen a permis aux interlocuteurs d'examiner ensemble les résultats de la conférence ministérielle du GATT, dont le ministre canadien avait été le président. On a également discuté des implications du traité de pêche à long terme de 1981 ainsi que du problème des importations dans la Communauté de produits dérivés des bébés-phoques.

Les houillères en crise

11.000 emplois ont été perdus en 1982 dans les houillères de la Communauté, dont 8.000 pour la seule Grande-Bretagne. Dans le même temps, la productivité des mines a atteint le niveau record de 439 kilos par heure de travail. C'est la Belgique qui venait en tête à cet égard avec une augmentation de productivité de 6,7 %.

Cela n'a pas empêché la production totale de diminuer, par rapport à 1981, de 1,8 %, soit une réduction de 4,4 millions de tonnes. Cependant, cette évolution n'a pas été générale puisque l'Allemagne et la Belgique ont enregistré des gains de production se chiffrant respectivement à 0,8 et 0,4 million de tonnes tandis qu'en Grande-Bretagne et en France les pertes ont été respectivement de 3,9 et 1,7 millions de tonnes. Malgré cela les stocks sur le carreau des mines ont augmenté de 3,1 millions, atteignant le total de 49 millions de tonnes : un autre record.

Les centrales électriques de la Communauté ont consommé l'an dernier 3 % de charbon de plus qu'en 1981 mais cela n'a pas suffi à compenser la diminution de 5 millions de tonnes enregistrée dans les fournitures aux cokeries. Ajoutons que sur les 6,5 millions de tonnes livrées aux centrales électriques, 4,5 millions ont servi à augmenter les stocks et non à fabriquer du courant.

Arrêtez le gâchis !

En vertu de la législation appliquée aux transports routiers internationaux par plusieurs pays membres de la Com-

munauté, bien des camions sont contraints de rouler à vide, soit pour aller chercher du fret soit après l'avoir transporté à destination.

La Commission européenne vient de mettre au point un projet de directive qui mettrait fin à ce gâchis de carburant : les transporteurs seraient autorisés, sous certaines conditions, à faire du „cabotage” routier dans un autre pays membre, à l'aller ou au retour. Ils auraient donc le droit, dans la limite de deux contrats, d'entrer en concurrence avec les transporteurs d'un pays de transit. Outre l'économie de carburant ainsi réalisée, cette tolérance aurait pour effet d'accroître la concurrence dans le domaine des transports routiers.

Pour bénéficier de cette facilité, le transporteur intéressé devrait être officiellement enregistré dans son pays d'origine; il devrait respecter la grille des tarifs du pays où il effectuerait du „cabotage”; enfin, il devrait fournir la preuve écrite qu'il effectue sous contrat un transport international dans un autre pays de la Communauté.

Ces propositions sont actuellement à l'étude dans les pays membres. En cas d'accord de la part des gouvernements des Dix, elle pourraient entrer en vigueur vers le milieu de l'an prochain.

La restructuration de la sidérurgie allemande

Une délégation du gouvernement de Bonn, composée du comte Otto Lambsdorff, ministre de l'économie, et de MM. von Würzen et Schlecht, secrétaires d'Etat, a eu le 1er février des entretiens à Bruxelles avec MM. Etienne Davignon, François-Xavier Ortoli et Frans Andriessen, respectivement vice-présidents et membre de la Commission. Sujet des conversations : la restructuration de la sidérurgie allemande.

Les interlocuteurs ont passé en revue les propositions faites au gouvernement allemand et aux sidérurgistes par trois experts. Ils ont reconnu que ces propositions comportent les éléments susceptibles d'améliorer la rentabilité et la capacité concurrentielle des nouveaux groupes sidérurgiques.

Il s'agirait, tout en laissant le champ libre à la concurrence, sur le marché des aciers courants, de concentrer la production sur les outils de production les plus efficaces et de permettre aux firmes allemandes d'apporter leur pleine contribution à la restructuration de la sidérurgie européenne.

La Commission et le gouvernement allemand ont demandé aux entreprises concernées de prendre une décision aussi vite que possible. La Commission a rappelé, en effet, qu'elle doit faire avant le 30 juin prochain les propositions d'aide communautaire qui sont liées à la restructuration. Il lui faut donc disposer avant la fin mars de tous les éléments nécessaires.

Le premier emprunt en ECUs

Le 28 janvier dernier, à Paris, M. François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission européenne, a signé les documents afférant au premier emprunt public jamais libellé en ECUs.

L'emprunteur était un consortium de banques présidé par la Société générale, de Paris, pour un montant de 2,26 milliards de FB. Porteur d'un intérêt fixe de 11,5/8 % sur 10 ans, cet emprunt provient des ressources du „Nouvel instrument communautaire” (appelé aussi „facilité Ortoli”). Il est destiné au financement de projets d'infrastructure et de projets énergétiques, ainsi qu'à l'appui aux petites et moyennes entreprises.

Baisse de la consommation d'électricité

La consommation totale d'électricité de la Communauté est en baisse, moins 0,5 pour cent par rapport à 1981. C'est la première baisse de cette importance depuis 1975. Les chiffres publiés par Eurostat en janvier montrent que cette baisse est générale dans tous les Etats membres sauf en France.

Le rapport d'Eurostat fait également apparaître que les centrales nucléaires remplacent de plus en plus les méthodes conventionnelles de production d'électricité. En effet la production totale d'électricité des centrales nucléaires a augmenté de 12,2 % en 1982 alors qu'elle baissait de 2,7 % pour les centrales thermiques conventionnelles et de 2,3 % pour les centrales hydrauliques pendant cette même année.

La part du nucléaire dans la production totale d'électricité dans la Communauté représente 18,8 % alors qu'elle était de 16,7 % en 1981. Une augmentation, selon Eurostat, qui s'explique par la mise en fonctionnement de deux nouvelles centrales en Belgique et en France et par un meilleur rendement des centrales en général.

L'EUROPE ET VOUS

Football : M. Davignon dans la défense

M. Etienne Davignon, vice-président de la Commission européenne, n'a pas dans ses attributions la responsabilité du football européen, puisqu'aussi bien il n'existe encore aucune politique commune du sport. M. Davignon, ainsi qu'il l'a déclaré à un membre britannique du Parlement européen, M. Robert More, n'en garde pas moins un regard vigilant braqué sur la composition des équipes de football. En effet, un récent arrêt de la Cour de justice européenne a confirmé que les joueurs professionnels ont le droit de libre établissement dans tous les pays de la Communauté, au même titre que les autres citoyens.

En fonction de quoi, la Commission a déjà eu à faire des représentations à l'Italie, en raison des clauses restrictives que certains clubs ont prétendu appliquer à cet égard.

Cela précisé, M. Davignon a également fait l'éloge du football européen, soulignant que trois des quatre équipes qui ont atteint la finale de la Coupe du monde étaient des formations de la Communauté.

Un lac d'huile d'olive à l'horizon ?

La Commission a reçu l'appui du Parlement européen pour une proposition qu'elle a adressée au Conseil des ministres et visant à provoquer une augmentation de la consommation d'huile d'olive. Il s'agirait, pour l'essentiel, d'en ramener le prix au niveau des huiles végétales concurrentes.

M. Nikolaos Vgenopoulos, membre grec (socialiste) du Parlement, voudrait aller plus loin : il a demandé à la Commission d'élaborer une véritable politique commune du secteur des huiles et matières grasses.

La démarche du Parlement traduit le souci de beaucoup de ses membres dans la perspective de l'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal. La production européenne d'huile d'olive dépassera alors la consommation, d'où le risque de problèmes très sérieux pour les

quelque 1,4 million d'agriculteurs grecs, italiens et français qui s'adonnent à la culture de l'olivier.

Cartes d'identité canines

Un député européen communiste, Mme Danielle De March, voudrait que la Commission introduise un système de registre d'identité des chiens, harmonisé pour toute la Communauté, et qui comprendrait un signe tatoué sur l'animal.

Un tel système, affirme Mme De March, mettrait un terme au commerce florissant de chiens de chasse ou de race qui sont volés pour être revendus. De tels réseaux existent dans plusieurs Etats-membres, ajoute-t-elle.

Pour le japonais à l'université

Un groupe de députés européens socialistes viennent de proposer une augmentation de l'aide communautaire aux programmes d'étude de langue au Japon et une subvention aux éditeurs et aux distributeurs qui introduisent des livres et des films japonais auprès du public européen.

Cette motion, qui fait suite aux discussions qui ont eu lieu en mai 1982 entre les délégations du Parlement et la Diète japonaise, demande également au Conseil de soutenir la création de nouvelles chaires de langue et de culture japonaises dans les universités européennes.

Selon le groupe de députés, l'amélioration des liens culturels pourrait avoir un impact important sur les relations politiques et économiques entre l'Europe et le Japon. Les Japonais, ajoutent-ils, connaissent bien mieux notre culture occidentale que nous ne connaissons la leur.

Quand la bière n'est-elle plus de la bière ?...

La réponse est : Quand c'est de la limonade ! Tout simplement. Et c'est la Commission européenne qui vous le dit : elle vient de demander au Conseil

des ministres d'approuver une réglementation communautaire concernant la définition tarifaire des bières titrant moins de 0,5 degré d'alcool. Les gabelous sont priés de classer ces dernières dans la catégorie des „limonades, eaux minérales aromatisées, eaux gazeifiées et aromatisées ou boissons non-alcoolisées, à l'exclusion du lait et des jus de fruits ou de légumes”.

Qu'on se le dise... Et à votre santé quand-même !

De l'argent qui fait teuf-teuf

Oui ! les „chemins de fer à papa” que l'on voit tirés par d'antiques locomotives à vapeur et qui transportent des grappes de touristes ravis, âgées de 7 à 77 ans, mais oui ! ils peuvent bénéficier de l'aide de la Communauté européenne. A condition de se trouver dans des zones de sous-emploi important. C'est M. Antonio Giolitti qui l'a confirmé à Mme Barbara Castle, membre britannique du Parlement européen (et ancien ministre des transports dans son pays).

D'ailleurs, a ajouté M. Giolitti, les sociétés qui exploitent ces ancêtres ont déjà bénéficié du soutien sonnante et trébuchant de la Communauté. Ces subventions s'insèrent dans le cadre des mesures d'appui à l'infrastructure des régions désertées.

Investissements outre-Pyrénées

En réponse à la question écrite posée par Mme Henriette Poirier, membre du Parlement européen, M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission européenne, a précisé qu'en 1981, les neuf pays membres de la Communauté d'alors représentaient environ la moitié des investissements étrangers en Espagne et au Portugal.

Un voyage au Japon

Quand on dit transfert de technologie entre l'Europe et le Japon, il faut penser à un courant double et non à un courant à sens unique. C'est ce qu'entend prouver la Commission,

qui a entrepris d'organiser une mission de deux semaines au Japon, mission à laquelle participeront une vingtaine de spécialistes en la matière, cadres et conseillers d'entreprise.

Le voyage aura lieu en mai et il permettra aux chefs d'entreprises de la Communauté de nouer des contacts, d'identifier des sources de technologie nouvelles et de trouver des partenaires pour leur développement et leur exploitation en commun en Europe.

Les personnes intéressées par cette mission sont priées de prendre contact avec M. Neumann, Infobrief, Luxembourg SARL, BP 206, L-2012 Luxembourg, tél. : 33.08.33. Dans un premier stade, 75 candidats seront invités à participer à un séminaire d'information d'une journée, le 4 mars à Bruxelles. Sur ces 75 participants, 20 seront retenus pour participer à la mission au Japon.

Aide communautaire en faveur de l'agriculture

Un total de 317 projets individuels à financer sur la section „orientation” du FEOGA a été approuvé pour la deuxième tranche 1982. Des actions dans le cadre de la section „orientation” de ce Fonds sont approuvées deux fois par an, l'une en juin l'autre fin décembre. Elles sont destinées à aider à l'achat, la construction, la modernisation ou la rationalisation des installations ou du matériel agricole.

Les récentes actions, d'un montant de près de 5 milliards de FB, couvrent un grand nombre de secteurs : pêche, viande, lait et produits laitiers, céréales, semences, vins et spiritueux, fruits et légumes, huile d'olive, volaille, fleurs et plantes.

260 projets ont bénéficié d'un concours de plus de 3 milliards de FB dans le cadre des „crédits généraux” et près de 235,2 millions de FB sont destinés à financer des projets dans les régions méditerranéennes françaises et italiennes.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Economies d'énergie, énergies alternatives : la Communauté en démonstration. Le dossier de l'Europe, janvier 83, 1/83, 7 p.
- La politique européenne de concurrence. Le dossier de l'Europe, janvier 83, 2/83, 7 p.

En vente

A la librairie européenne, rue de la loi 244, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, rue de Louvain, 40-42, 1000 Bruxelles.

- Essai d'une politique pétrolière de Pierre d'Amarzit, Préface de Pierre Desprairies, Paris, Editions techniques et économiques, 770 FB.
- La compétitivité des industries de la Communauté, Commission de C.E., 1982, 118 p., 450 FB. + TVA.
- Seizième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes 1982, Commission des C.E., 1983, 402 p., 225 FB. + TVA.
- La situation de l'agriculture dans la Communauté, Rapport 1982, Commission des C.E., 1983, 444 p., 900 FB. + TVA.
- Fonction publique européenne par Dieter Rogalla, Paris-Bruxelles, Edition Labor, Collection „Europe”, 1982, 350 p., 350 F.

Agenda

28.2 : Vrij Technisch Instituut Kontich; 1.3. : K.A.V. Groot-Bijgaarden; 2.3. : Lunch-débat Maison de l'Europe; 8.3. : Heilige Hartcollege Heusden-Zolder; 10.3 : Athénée Royal Seraing; 15.3 : Inspecteurs-directeurs Ecoles normales; 16.3 : I.P.O.V.O.; 17.3 : Ecole primaire Ganshoren; 22.3 : Stedelijk Instituut Gent; 23.3 : Ministère de la Prévoyance sociale Remise du Prix Emile Noël; 28.3 : O.L.V. van Lourdescollege Edegem; 30.3. : Stagiaires Ministère de la Prévoyance social.

Le Comité Economique et Social, réuni à Bruxelles sous la présidence de F. Ceyrac et en présence de Sa Majesté le Roi Baudouin, a proclamé l'année 1983 „L'année Européenne des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat”.

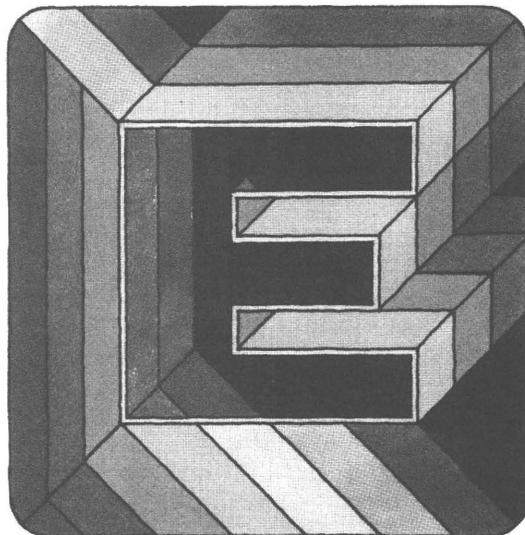
De gauche à droite : Le Vicomte Etienne Davignon, Membre de la Commission; le Comte Otto Lamsdorff, Ministre allemand de l'économie; S.M. le Roi Baudouin; M. François Ceyrac, Président du C.E.S.



Pourquoi l'Europe ?

Le Bureau de Presse et d'information de la Commission des Communautés européennes publie une petite brochure autour des principaux axes de la politique européenne.

Cette publication accompagne l'exposition itinérante du bureau mais peut aussi être obtenue 73 rue Archimède 1040 Bruxelles.



C.L.D.

Le „Centre for Learning and Development” prépare une conférence sur le thème „Formation et Développement en Europe — L'interaction entre la politique et la pratique”.

Cette conférence s'adresse aux directeurs d'entreprises, aux dirigeants de syndicats, fonctionnaires et toute autre personne concernée par la formation professionnelle au niveau de la prise de décisions.

Cette manifestation se déroule les 28 et 29 avril 1983 à Düsseldorf.

Pour tous renseignements : David Seekings, Training and Development in Europe, 1 Union Street, Bedford MK40 2SF England.